



**Ville de Moissac**

## **Rapport d'orientations budgétaires 2024**

---

Commission des finances du : 8 février 2024

Conseil Municipal du : 7 mars 2024

## Préambule

---

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales : il permet en effet de discuter, avant le vote du budget primitif, des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Il participe ainsi à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indiquent que la tenue du DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants, dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif.

Ce débat a un double objectif :

- permettre au maire d'informer le conseil municipal sur l'évolution de la situation financière de la commune et des tendances qu'il souhaite donner au prochain projet de budget.
- permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Ainsi, dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication telle que précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population moissagaise tout en intégrant le contexte économique et social, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

Le projet de budget primitif 2024 sera soumis au vote du conseil municipal le jeudi 9 avril 2024.

Une délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du Conseil Municipal.

## Sommaire

I.	Eléments de contexte macroéconomique .....	5
1.	Contexte international et zone Euro : .....	5
a.	La croissance mondiale devrait rester faible .....	5
b.	L'inflation globale recule mais l'inflation sous-jacente persiste .....	6
c.	Les effets des politiques monétaires se font sentir dans nos économies .....	7
2.	Contexte national (source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor) .....	8
a.	Une croissance faible, principalement soutenue par la politique de l'emploi .....	8
b.	Une transmission de l'inflation à la hausse des salaires et des salaires aux prix des services .....	8
c.	Le solde public de retour sous le seuil des 3% à horizon 2027 .....	9
d.	La dette publique stable à 109.7% du PIB .....	9
3.	Les dépenses publiques .....	10
II.	Les mesures de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 pour les collectivités .....	11
III.	Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2024 pour les collectivités .....	12
IV.	Repères budgétaires : rétrospective 2020-2023 (CA provisoire 2023) .....	13
1.	Les grandes masses budgétaires .....	13
2.	Les soldes financiers .....	13
3.	L'effet de ciseau .....	14
4.	Les recettes réelles de fonctionnement .....	15
A.	La fiscalité locale (chapitre 73) .....	16
	Les dotations (chapitre 74) .....	18
	Les produits des services et du domaine (chapitre 70) .....	19
	Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) : .....	20
5.	Les dépenses réelles de fonctionnement .....	20
a.	Les charges à caractère général (chapitre 011) .....	20
	Les charges de personnel (chapitre 012) .....	21
	Les subventions .....	22
	Le remboursement des intérêts des emprunts .....	23
6.	Les dépenses réelles d'investissement (avec RAR) .....	23
a.	La capacité de financement des investissements (hors remboursement de la dette) ..	24
	Le remboursement de la dette .....	25
7.	Les recettes d'investissement (hors RAR) .....	25
V.	Focus sur la dette communale .....	26
1.	Encours de dette au 31 décembre 2023 .....	26
2.	L'annuité de la dette .....	26

3. Le ratio de désendettement .....	27
VI. Focus sur les Ressources humaines (source : bilan social 2022).....	29
VII. Les orientations budgétaires pour 2024 et au-delà .....	35
1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement .....	35
2. Les orientations budgétaires pour 2024 .....	36
a. Les Recettes .....	36
b. Les dépenses.....	36
4. Perspectives du budget de fonctionnement .....	37
a. Les recettes de fonctionnement.....	37
b. Les dépenses de fonctionnement.....	39
5. Perspectives du budget d'investissement .....	41
a. Les dépenses d'investissement.....	41
b. Les recettes d'investissement .....	41
6. Perspectives d'évolution de la dette communale pour la période 2020 – 2026.....	43
VIII. Les budgets annexes .....	44
7. Le budget annexe Lotissements (Gal de merle, Fraysse, Croix de Lauzerte) .....	44
8. Le budget annexe Lotissement Belle-Ile .....	44
9. Le budget annexe Camping du Bidounet / Port de plaisance .....	44
IX. CONCLUSION .....	45

-----

# I. Éléments de contexte macroéconomique

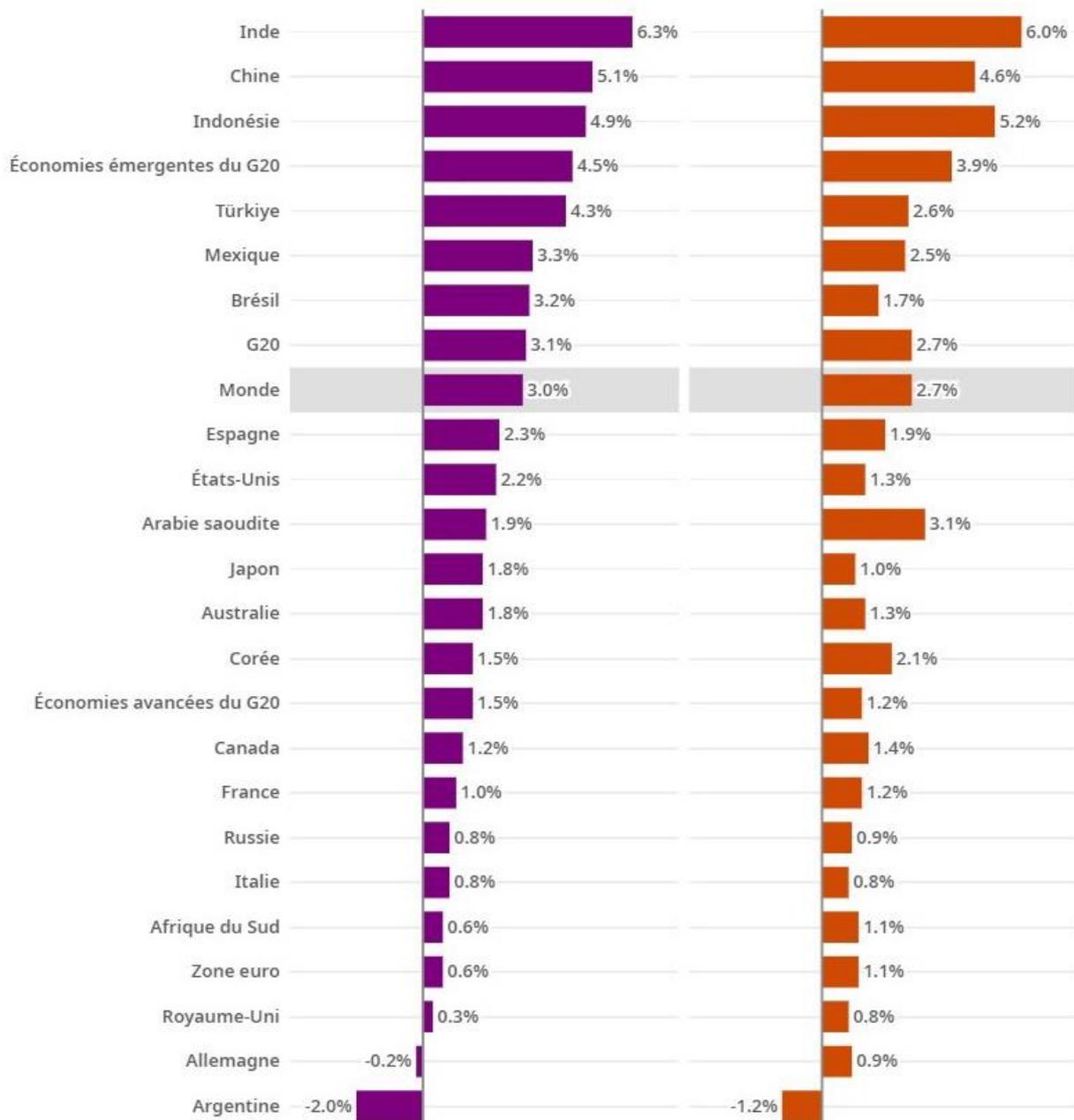
## 1. Contexte international et zone Euro :

### a. La croissance mondiale devrait rester faible

La croissance économique mondiale devrait se hisser à 3.0 % en 2023, avant de refluer à 2.7 % en 2024. Une part disproportionnée de la croissance mondiale en 2023/2024 devrait rester imputable à l'Asie, malgré la reprise plus faible que prévu observée en Chine.

## Projections des taux de croissance du PIB pour 2023 et 2024

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

## b. L'inflation globale recule mais l'inflation sous-jacente persiste

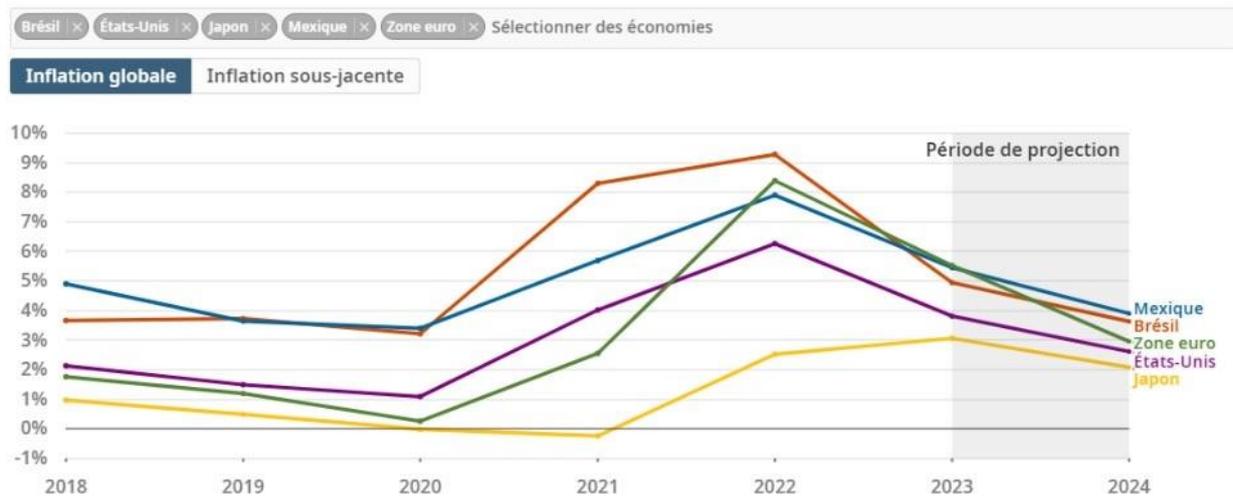
L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors composantes les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales, avec pour principal risque, une augmentation des taux d'intérêt des banques centrales, ou d'un maintien à un niveau élevé pendant une période plus longue.

L'inflation devrait baisser progressivement mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6 % en 2023 et 4.8 % en 2024, l'inflation sous-jacente passant de 4.3 % cette année à 2.8 % en 2024 dans les économies avancées du G20.

### L'inflation reste trop élevée dans la plupart des économies

Glissement annuel en %

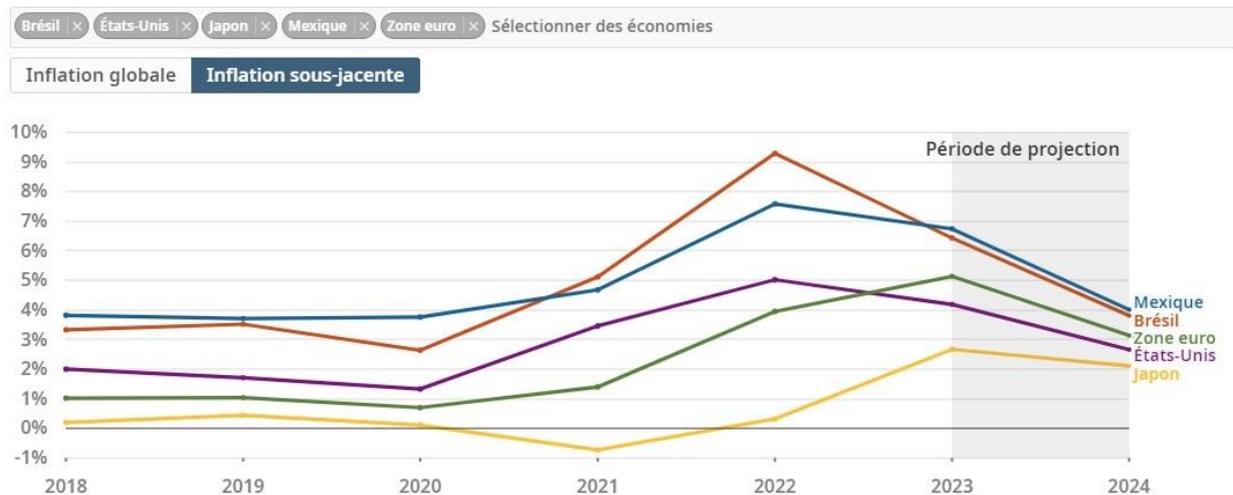
1080px × 608px



6

### L'inflation reste trop élevée dans la plupart des économies

Glissement annuel en %



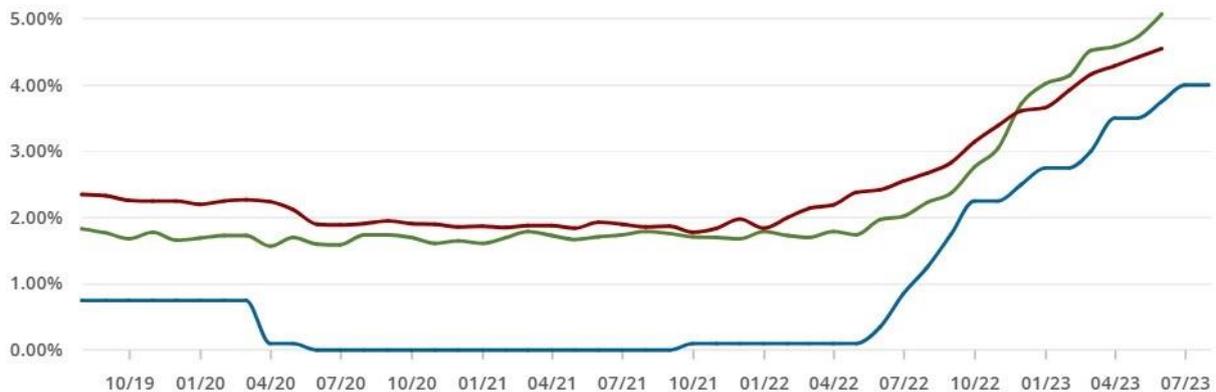
### c. Les effets des politiques monétaires se font sentir dans nos économies

Les effets du resserrement des politiques monétaires se matérialisent progressivement. Sur fond de hausse rapide des taux directeurs, les taux d'intérêt ont augmenté.

#### Les coûts d'emprunt augmentent

Taux médians dans les économies avancées, en % par an

■ Taux directeurs ■ Nouveaux prêts aux entreprises ■ Nouveaux prêts hypothécaires



Note : Les économies avancées étudiées sont les suivantes : Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

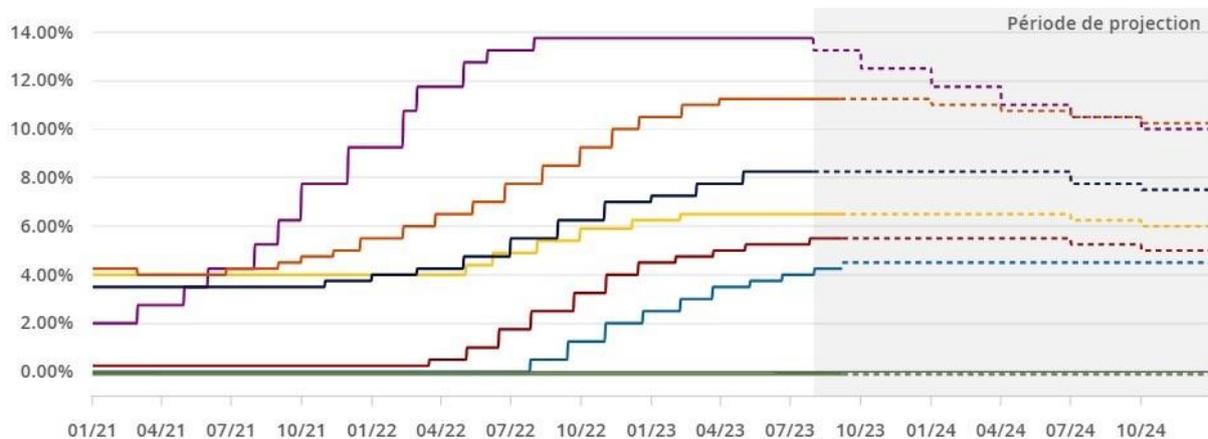
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.



#### Le cycle de resserrement monétaire est proche de son point culminant

Taux directeurs, en %

■ États-Unis ■ Zone euro ■ Japon ■ Brésil ■ Inde ■ Mexique ■ Afrique du Sud



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.



La situation actuelle amène les autorités budgétaires à se préparer aux futures tensions sur les dépenses, en élaborant des plans budgétaires à moyen terme qui devront tenir compte des besoins futurs croissants en matière de dépenses et qui répondent aux enjeux actuels que représentent le vieillissement démographique, la défense, la transition climatique et l'alourdissement du fardeau de la dette.

## 2. Contexte national (source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor)

### a. Une croissance faible, principalement soutenue par la politique de l'emploi

Les projections de moyen terme reposent sur une hypothèse de croissance potentielle de +1,35 % par an sur la période 2023-2027. Elle serait notamment soutenue par les réformes mises en œuvre pour atteindre le plein emploi. En 2024, la croissance serait de +1.4% par rapport à 2023 qui n'était que de 1%.

(Croissance annuelle en %)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8
Déflateur du PIB	3,0	5,7	2,5	1,8	1,6	1,6
IPC (hors tabac)	5,3	4,8	2,5	2,0	1,75	1,75
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	9,3	6,5	3,6	3,4	3,4	3,4
PIB potentiel (volume)	1,25	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (% du PIB potentiel)	-0,9	-1,2	-1,1	-0,8	-0,4	0,0

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

### b. Une transmission de l'inflation à la hausse des salaires et des salaires aux prix des services

La hausse de l'inflation depuis l'été 2021 a connu trois phases successives : une augmentation des prix de l'énergie, puis la hausse des prix des produits manufacturés et alimentaires, et enfin une transmission de l'inflation aux salaires et des salaires aux prix des services.

En moyenne annuelle, l'inflation s'établit à +4,9 % en 2023 (après +5,2 % en 2022) puis serait de +2,6 % en 2024. Par rapport à 2022, l'inflation a été moins tirée par la hausse des prix de l'énergie et davantage par ses composantes sous-jacentes. L'inflation sous-jacente s'élèverait ainsi à +5,1 % en 2023 (après +3,9 % en 2022) avant de diminuer à +2,4 % en 2024.

Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019 (en %)	2022	2023	2024	Pondération 2023 (en %)
TOTAL	1,1	5,2	4,9	2,6	100,0
TOTAL HORS TABAC	1,0	5,3	4,8	2,5	98,2
Alimentation	1,3	6,8	11,6	2,3	16,2
Produits manufacturés	-0,3	3,0	3,6	0,5	23,2
Énergie	3,8	23,1	5,1	5,3	8,6
Services	1,3	3,0	3,1	3,1	50,1
SOUS-JACENT (indice brut <sup>2b</sup> )	0,7	3,9	5,1	2,4	60,6

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

De son côté, l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établirait à +5,7 % en 2023 puis +2,7 % en 2024.

### c. Le solde public de retour sous le seuil des 3% à horizon 2027

La trajectoire pluriannuelle sous-jacente au PLF 2024 est celle prévue dans le projet de LPFP et prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à horizon 2027. En 2023, le déficit public a été de -4.9% du PIB, et les prévisions sont de -4.4% en 2024.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2022	2023	2024
État	-5,7*	-5,3	-4,6
Organismes divers d'administration centrale	0,5*	-0,1	-0,1
Administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6
<b>Solde public</b>	<b>-4,8</b>	<b>-4,9</b>	<b>-4,4</b>

Les principales sources d'amélioration du déficit en 2024 sont la poursuite de l'extinction des mesures de soutien et de relance et la sortie progressive des mesures de lutte contre la hausse des prix de l'énergie. Cet effet serait partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

### d. La dette publique stable à 109.7% du PIB

Après sa très forte augmentation de 100,5% à 112,6% au second semestre 2020, le ratio d'endettement diminuerait légèrement en 2023 pour atteindre 109,7 % du PIB, soit une diminution de près de 2 points de PIB par rapport à 2022. Alors que la dette publique s'établissait à 59,6% du PIB au début des années 2000, ce ratio a presque doublé en 2023, plaçant la France dans une situation d'endettement élevé. La légère baisse annoncée en 2023 serait essentiellement portée par la dynamique de la croissance (+6,8% de PIB). En 2024, le ratio de dette publique resterait stable.

Malgré la baisse prévisionnelle du ratio de la dette publique entre 2023 et 2027, la charge de la dette ne cesserait de croître en raison des effets progressifs de la hausse des taux d'intérêt.

La dette des collectivités locales est de 9% en 2023 et de 8.9% en 2024.

(Points de PIB)	2022	2023	2024
<b>Ratio d'endettement au sens de Maastricht</b>	<b>111,8</b>	<b>109,7</b>	<b>109,7</b>
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	92,2	91,6	92,4
<i>dont contribution des organismes divers d'administrations centrales</i>	2,8	2,8	2,7
<b>dont contribution des administrations publiques locales (APUL)</b>	<b>9,3</b>	<b>9,0</b>	<b>8,9</b>
<i>dont contribution des organismes divers d'administrations locales</i>	1,5	1,6	1,8
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	9,1	8,4

### 3. Les dépenses publiques

Au national, les dépenses publiques 2023 sont estimées à 55.9% du PIB soit une baisse de 1.3% par rapport à 2022. L'exécution des dépenses sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE) devrait être conforme aux crédits votés en LFI pour 2023.

Des mesures nouvelles ont été décidées en cours de gestion pour faire face au contexte inflationniste, avec des mesures de revalorisation salariale à destination des agents de la fonction publique avec la prolongation des primes. Néanmoins, ces dépenses additionnelles ont vocation à être couvertes par des efforts de maîtrise de la dépense en gestion, notamment par de nouvelles pratiques comptables de provisions et de mise en réserve, qui n'auront pas été mobilisées. S'agissant des administrations publiques locales (APUL), les dernières remontées comptables d'exécution, sous réserve des incertitudes, sont compatibles avec les perspectives d'évolution retenues pour les dépenses de fonctionnement (+4,8 % pour les collectivités locales) et pour l'investissement (+8,5 %).

**Tableau 13 : Trajectoire des dépenses des administrations publiques**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépense publique (en points de produit intérieur brut)	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Dépense publique (en Md€)	1523	1575	1622	1668	1705	1744
Évolution de la dépense publique en volume (%) *	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5

\*hors crédit d'impôt, hors transferts, à champ constant

Au niveau local, la dépense publique progresserait de +5.8% en 2023 dont +4.8% en dépenses de fonctionnement. La dépense locale progresserait de 5,8 % en 2023, puis de 3,2 % en 2024, principalement en raison des perspectives d'évolution de l'investissement local et du ralentissement anticipé des prix en 2024. Les dépenses de fonctionnement des APUL connaîtraient une évolution de +4,7 % en 2023 et de +2,1% en 2024. Sur le champ des seules collectivités locales, et à champ constant, les dépenses de fonctionnement évolueraient, en valeur, au rythme de +4,8 % en 2023 et de +2,0 % en 2024, ce qui correspondrait en 2023 à une stabilité en volume.

**Tableau 29 : Dépenses des administrations publiques locales**

	Niveaux 2021		Évolution		
	Md€	%	2022	2023	2024
<b>Total dépenses</b>	<b>281,1</b>	<b>100%</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,8%</b>	<b>3,2%</b>
<b>Dépenses hors investissement*</b>	<b>213,6</b>	<b>76%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,7%</b>	<b>2,1%</b>
<i>dont consommations intermédiaires hors SIFIM</i>	52,0	19%	9,1%	5,6%	1,7%
<i>dont rémunérations des salariés</i>	87,0	31%	5,0%	5,0%	2,0%
<i>dont prestations sociales et transferts sociaux</i>	27,4	10%	-1,0%	1,9%	2,0%
<b>Dépenses de fonctionnement des collectivités locales**</b>	<b>192,0</b>	<b>68%</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,8%</b>	<b>2,0%</b>
Investissement*	67,4	24%	6,3%	9,1%	6,5%
<b>dont formation brute de capital fixe (FBCF) hors Société du Grand Paris</b>	<b>50,0</b>	<b>18%</b>	<b>8,3%</b>	<b>8,5%</b>	<b>8,5%</b>

\* Investissement au sens de l'acquisition d'actifs non financiers et des transferts en capital (= subventions d'équipement).

\*\* Évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à champ constant, retraitées en 2022 et en 2023 de la recentralisation du RSA des départements volontaires (loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale).

En 2024, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales demeurerait stable à 6,3 % du PIB. La croissance spontanée des prélèvements obligatoires des administrations publiques locales serait globalement en ligne avec l'activité. En effet, les recettes croîtraient spontanément de 3,5 %, soit une évolution un peu moins dynamique que l'activité (+4,0 %). Alors que les recettes de taxes foncières auraient une évolution spontanée de +5,8% du fait de la poursuite attendue de l'inflation en 2023, les recettes des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) resteraient stables, en cohérence avec la stabilisation des taux directeurs de la BCE. Les mesures affectant les prélèvements obligatoires interviendraient à hauteur de 0,4 Md€. Parmi ces mesures, la majoration des taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires bénéficierait aux communes. Similairement à 2023, la poursuite de la suppression de la CVAE n'affecterait pas les recettes des collectivités, cette taxe étant désormais affectée à l'État.

## **II. Les mesures de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 pour les collectivités**

Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a ainsi plus aucune mesure individuelle contraignante pour les collectivités dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP).

Seul l'article 16 de la loi concerne les collectivités. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant des collectivités. Cet objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement fixe leur évolution à moins de 0,5% par an par rapport à l'inflation prévisionnelle, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.

### Article 16 :

- Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part, pour chacun des budgets annexes.
- Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+4,8%</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+1,3%</b>

### III. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2024 pour les collectivités

**Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) 2024 = 26.9 Mds€** dont une progression de +280M€ destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation : +90M€ Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), +100 M€ Dotation de Solidarité Rurale (DSR), +90M€ dotation intercommunalité. Avec cette enveloppe, plus de 60% des communes devraient voir leur DGF augmenter en 2024.

Toutefois, pour permettre la stabilisation des concours financiers aux collectivités, les variables d'ajustement s'élèvent à 64M€ en 2024, contre 45M€ en 2023. Elles sont réparties par une baisse de 30M€ pour les régions, 10M€ pour les départements et 27 M€ pour le bloc communal. Il est à noter que les diminutions de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) se feront au prorata des recettes réelles de fonctionnement (article 24).

**Indexation automatique des valeurs locatives arrêtée à 3,9%** pour 2024 (pour rappel elle était de +7.1% en 2023).

Les règles de détermination conduisent à une revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales en suivant l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) enregistré sur un an (entre novembre de l'année précédente et celui de l'année N-2). Ce chiffre a été confirmé par l'Institut national de la statistique et des études économiques à +3,9% pour servir de référence pour la publication du coefficient de révision de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels) ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Nouvelle exonération de la taxe sur le foncier bâti pour une durée de 25 ans, pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans**, et faisant l'objet de travaux de rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ». Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée pour les collectivités concernées (art 6).

12

**Evolution des recettes de TVA en 2024 estimée à +5%.**

**Aménagement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), avec étalement sur 4 ans**, avant disparition de cet impôt en 2027, et non 2024 comme prévu dans la Loi de Finances 2023. Cela ne devrait pas avoir d'incidence pour les collectivités qui sont compensées par la part de TVA (article 8).

**Les dotations aux investissements** (article 35) :

- **Le fonds vert** est pérennisé de 2 Mds€ en 2023 à 2,5 Md€ en 2024, dont une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires.
- **La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** est reconduite au même niveau de 2023 soit 570 M€ en Autorisation d'Engagement (AE) et 549,4 M€ en Crédits de Paiement (CP) pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 25% à 30%.
- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, 1,046 Md€ en AE et 915,7M€ en CP, pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 20% à 30%.

**Mise en place du Budget vert pour les communes de plus de 3500 habitants**, avec obligation d'intégrer au rapport sur les orientations budgétaires une annexe informative présentant les impacts environnementaux sur le budget. Il en serait de même pour le compte administratif à compter de 2024.

Cet état présente les dépenses d'investissement qui au sein du budget contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France. Un décret définira les modalités. Enfin, une annexe au compte administratif ou compte financier unique présentera l'évolution sur l'exercice du montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux.

## IV. Repères budgétaires : rétrospective 2020-2023 (CA provisoire 2023)

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires 2024, il convient de faire une analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune. En effet, la structure du budget d'une année, tant en fonctionnement qu'en investissement, et les perspectives financières à moyen terme sont toujours intrinsèquement liées aux budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

Cette analyse rétrospective porte sur les 4 derniers exercices (2020 à 2023). Les chiffres 2023 sont encore provisoires (compte administratif au 31/12/2023), la ville étant en attente de validation du compte de gestion et du compte administratif.

### 1. Les grandes masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023*	Evol. 22-23
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	15 792 753 €	16 594 840 €	17 713 630 €	18 550 231 €	4,72%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	13 557 729 €	13 863 254 €	14 256 710 €	14 340 525 €	0,59%
<i>dont intérêts de la dette</i>	221 863 €	201 493 €	179 904 €	155 572 €	-13,52%
<b>Recettes d'investissement</b>	2 282 839 €	2 368 479 €	2 855 606 €	2 528 173 €	-11,47%
<i>dont emprunts souscrits</i>	1 000 000 €	1 100 000 €	1 200 000 €	0 €	-100,00%
<b>Dépenses d'investissement</b>	4 826 750 €	4 428 707 €	4 432 098 €	8 804 718 €	98,66%
<i>dont capital de la dette</i>	1 254 781 €	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 826 €	2,36%
<i>dont P.P.I</i>	3 553 585 €	3 159 695 €	3 032 632 €	7 575 392 €	149,80%

\* CA provisoire (30 janvier 2024), dans l'attente de la validation du compte administratif

13

Les recettes de fonctionnement continuent leur évolution et augmentent de 746 982 € entre 2022 et 2023.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles été maîtrisées et ce, malgré l'ouverture de nouveaux services publics tels que la crèche « Bulles de Bébé », la Micro-crèche Achon et le centre ados. Depuis le début du mandat, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,95% en moyenne chaque année, en accord avec les objectifs de maîtrise de la dépense publique fixés par le Maire et visant à contenir la hausse des charges de fonctionnement à 2% par an.

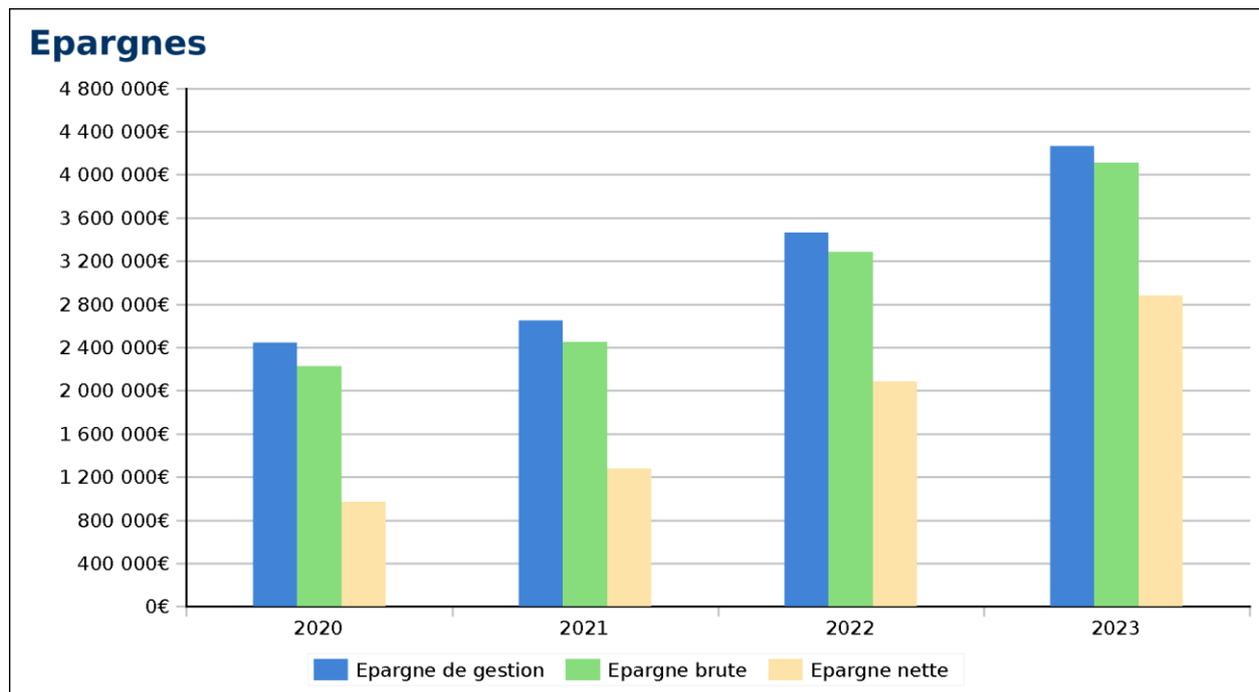
### 2. Les soldes financiers

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Épargne de gestion	2 447 386 €	2 651 479 €	3 466 424 €	4 265 278 €	23,05%
Épargne brute	2 225 524 €	2 449 986 €	3 286 520 €	4 109 706 €	25,05%
Épargne nette	970 742 €	1 280 974 €	2 087 053 €	2 881 880 €	38,08%

**L'épargne de gestion** résulte du calcul de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la commune, hors frais financiers.

**L'épargne brute** résulte du calcul de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (la part des cessions d'immobilisations est retirée dans le calcul car il s'agit d'une recette exceptionnelle) : ce calcul correspond aussi à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette.

**L'épargne nette** résulte de la déduction de l'annuité de la dette de l'épargne brute. Il s'agit de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les opérations d'investissement après financement des remboursements de la dette, et permet de mesurer l'équilibre annuel.



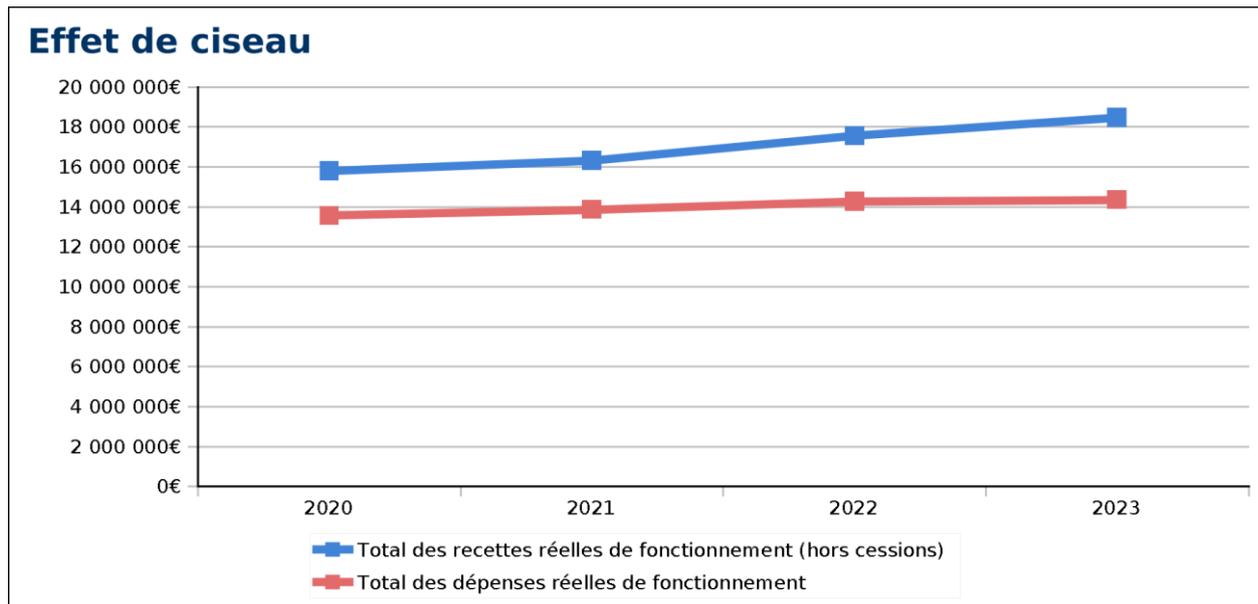
Les soldes financiers de la commune continuent de s'améliorer en 2023. L'épargne nette de la ville dépasse même le niveau de l'épargne de gestion de 2020. Depuis le début du mandat, l'épargne nette de la ville a quasiment triplé (+197%).

Cette évolution positive est le résultat d'une maîtrise rigoureuse de la dépense dans un contexte inflationniste, combinée à une évolution plus importante des recettes et à une maîtrise de l'emprunt.

### 3. L'effet de ciseau

L'effet de ciseau désigne le risque inhérent à la diminution progressive de l'écart entre les recettes de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses de fonctionnement (cessions incluses). Lorsque cet écart devient nul, la commune perd sa capacité d'investissement.

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	15 783 252 €	16 313 240 €	17 543 230 €	18 460 231 €
Evolution n-1	-5,69%	3,36%	7,54%	5,23%
Dépenses de fonctionnement	13 557 729 €	13 863 254 €	14 256 710 €	14 350 525 €
Evolution n-1	-4,84%	2,25%	2,84%	0,66%



Au début du mandat, la situation financière de la commune était alarmante. L'atonie des recettes de fonctionnement conjuguée à une hausse incontrôlée des dépenses de fonctionnement augmentait la probabilité d'un effet ciseau à court terme.

Grâce à une gestion rigoureuse et contrôlée visant à dynamiser les recettes et à maîtriser les dépenses, la commune s'est aujourd'hui éloignée de cet écueil. En effet, l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement a été quasiment doublé depuis le début du mandat.

#### 4. Les recettes réelles de fonctionnement

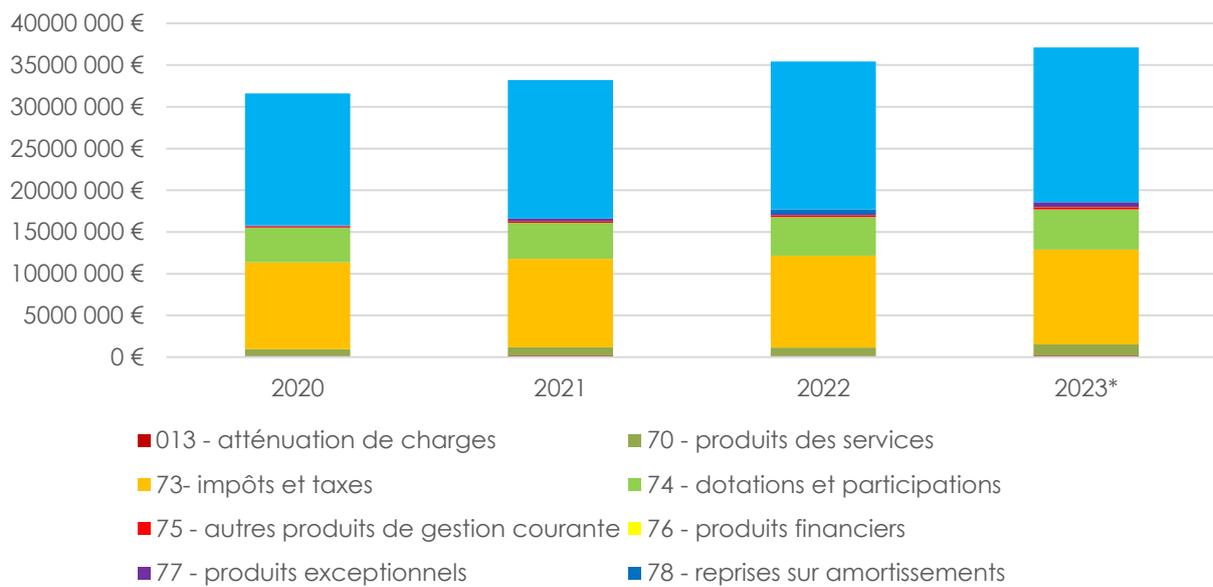
15

Chapitre	2020	2021	2022	2023*	Evol. 22-23
013 - atténuation de charges	160 608 €	187 969 €	141 571 €	166 161 €	17,37%
70 - produits des services	788 711 €	1 010 438 €	983 183 €	1 356 744 €	38,00%
73- impôts et taxes	10 410 136 €	10 595 276 €	11 049 977 €	11 374 865 €	2,94%
74 - dotations et participations	4 160 168 €	4 313 301 €	4 630 173 €	4 827 360 €	4,26%
75 - autres produits de gestion courante	180 893 €	202 747 €	165 435 €	257 073 €	55,39%
76 - produits financiers	13 €	13 €	14 €	28 €	92,15%
77 - produits exceptionnels	39 790 €	285 096 €	220 129 €	566 238 €	157,23%
78 - reprises sur amortissements	52 435 €	0 €	523 147 €	1 773 €	-99,66%
<b>Total général</b>	<b>15 792 754 €</b>	<b>16 594 840 €</b>	<b>17 713 630 €</b>	<b>18 550 240 €</b>	<b>4,72%</b>

\* CA provisoire (30 janvier 2024)

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 17,46% depuis le début du mandat. Cette forte progression est due à certains facteurs exogènes (augmentation des bases fiscales) et endogènes (création de nouveaux services, refonte des tarifs, progression démographique liée à l'amélioration de l'attractivité de la ville).

## Evolution des recettes de fonctionnement



## a. La fiscalité locale (chapitre 73)

La fiscalité locale comprend la fiscalité directe (impôts), la fiscalité indirecte et la fiscalité transférée. D'un total de 11 374 865 € en 2023, elle représente 61.32 % des recettes réelles de fonctionnement.

## &gt; La fiscalité directe

La fiscalité directe comprend les impôts des ménages perçus par la commune : Taxe d'Habitation (TH) puis Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB). Ces contributions directes s'élèvent à 6 811 700 € (soit 59.88 % du chapitre 73).

Les recettes fiscales ont été atones jusqu'en 2021, la population municipale, les bases et les taux de fiscalité restant figés. Au sortir de la crise Covid, sous l'égide de la nouvelle majorité municipale, la ville a su se positionner comme un territoire attractif pour l'installation de familles cherchant à s'éloigner de la métropole toulousaine. Le dynamisme démographique de la commune, fortement marqué ces dernières années, associé à la revalorisation des bases fiscales du fait de l'inflation ont permis de dynamiser les recettes fiscales.

Cette embellie des recettes a permis à la majorité municipale d'envisager dès 2023 une baisse progressive des taux d'imposition, la commune de Moissac étant la 2<sup>ème</sup> commune possédant les plus hauts taux de fiscalité du département.

Le tableau ci-dessous montre l'atonie des bases fiscales de Moissac jusqu'en 2021 et le rebond depuis 2022 :

	Base des taxes d'habitation	Base TH Résidences Secondaires	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	14 903 060		13 288 087	306 657
2021		938 290	12 877 762	307 742
2022		1 129 656	13 403 040	316 931
2023		1 460 206	14 335 663	338 976

**Focus sur l'évolution des bases et taux de la fiscalité directe entre 2020 et 2023 .**

	2020	2021	2022	2023
<b>Taxe d'habitation</b>				
Base nette imposable taxe d'habitation	14 903 060 €	0 €	0 €	0 €
Taux taxe d'habitation	10,27%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe d'habitation	1 530 544 €	0 €	0 €	0 €
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0 €	938 290 €	1 129 656 €	1 460 206 €
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	0,00%	10,27%	10,27%	10,25%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0 €	96 362 €	116 016 €	149 671 €
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>				
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	13 288 087 €	12 877 762 €	13 403 040 €	14 335 663 €
Taux taxe foncière sur le bâti	30,03%	58,96%	58,96%	58,86%
Coefficient correcteur	1,000000	0,725000	0,728624	0,719348
Produit de la taxe foncière sur le bâti	3 990 413 €	5 527 506 €	5 757 902 €	6 069 838 €
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>				
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	306 657 €	307 742 €	316 931 €	338 976 €
Taux taxe foncière sur le non bâti	175,00%	175,00%	175,00%	174,70%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	536 650 €	538 549 €	554 629 €	592 191 €
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>6 057 607 €</b>	<b>6 162 417 €</b>	<b>6 428 547 €</b>	<b>6 811 700 €</b>
Taxe additionnelle au foncier non bâti	0 €	0 €	0 €	0 €
Rôles supplémentaires	5 434 €	-44 725 €	-36 969 €	
Surtaxe sur les logements vacants	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>6 063 041 €</b>	<b>6 117 692 €</b>	<b>6 391 578 €</b>	<b>6 811 700 €</b>

A noter, les premières baisses de taux votées en 2023 : 0,10% pour la TFPB, 0,30% pour la TFNB et 0,02 % pour la THRS.

**> La fiscalité transférée et la fiscalité indirecte**

La fiscalité transférée est, depuis le transfert des impôts économiques à l'intercommunalité en 2016, uniquement constituée par le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Celui-ci est stable sur les 3 derniers exercices à 475.438 €.

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au chapitre 73 autres que la fiscalité directe et la fiscalité transférée : attribution de compensation de l'intercommunalité, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), taxes sur les pylônes et sur l'électricité, Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE), droits de mutation et droits d'utilisation du domaine public.

	2020	2021	2022	2023	EvOl. 22-23
<b>Fiscalité transférée</b>					
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 438 €	0,00%
<b>Fiscalité transférée</b>	<b>475 438 €</b>	<b>475 438 €</b>	<b>475 438 €</b>	<b>475 438 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Fiscalité indirecte</b>					
Attribution de compensation	3 025 530 €	2 973 623 €	2 974 501 €	2 719 106 €	-8,59%
Dotations de solidarité communautaire	0 €	0 €	0 €	73 750 €	-
FPIC	194 246 €	236 442 €	255 379 €	254 700 €	-0,27%
Taxe sur les pylônes	12 715 €	13 005 €	13 345 €	14 000 €	4,91%
Taxe sur l'électricité	306 538 €	300 239 €	340 686 €	459 803 €	34,96%
Taxes sur la publicité (TLPE)	44 321 €	5 171 €	47 096 €	67 339 €	42,98%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	280 997 €	403 609 €	431 127 €	335 684 €	-22,14%
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>3 864 347 €</b>	<b>3 932 089 €</b>	<b>4 062 134 €</b>	<b>3 924 381 €</b>	<b>1,55%</b>

L'attribution de compensation est en baisse depuis 2019 du fait de la restitution de compétences aux communes qui la composent et de l'augmentation du coût du service commun d'urbanisme.

Le contrôle de gestion de comptes de la Communauté des communes « Terres des Confluences » réalisé par la Chambre Régionale des Comptes en 2023 a révélé l'absence de versement de la Dotation de Solidarité Communautaire normalement due à la ville de Moissac. Le premier versement de 73 750€ a été effectué en 2023.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La Communauté des communes « Terres des Confluences » a été bénéficiaire en 2021 d'un montant plus important que les années précédentes, ce qui a entraîné une augmentation du FPIC attribué à Moissac cette année-là.

En 2023, un cabinet externe a mis à jour la base de données listant l'affichage publicitaire soumis à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ce travail d'actualisation de la base de données a permis d'optimiser cette taxe en 2023.

Il est enfin à noter la hausse conséquente de la taxe additionnelle aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 431 127 € en 2022 contre 280 997 € en 2020. Cette taxe dépasse légèrement son niveau de 2019 (427 490 €) : la baisse conséquente en 2020 était liée au contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Un tassement de la DMTO est à noter sur 2023 du fait de la hausse des taux d'intérêts d'emprunt et du resserrement de l'accès au crédit opéré par les banques sur recommandation de la BCE. Ces évolutions ont fortement pénalisé le marché de la transaction immobilière.

### Les dotations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations de l'Etat via la DGF, ainsi que les participations des autres financeurs et les compensations fiscales. Il représente 26 % des recettes réelles de fonctionnement (4 827 358 € en 2023).

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
DGF, dotation forfaitaire	1 167 522 €	1 181 232 €	1 198 668 €	1 236 353 €	3,14%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 342 204 €	1 392 422 €	1 443 689 €	1 502 802 €	4,09%
Dotation nationale de péréquation	410 427 €	424 022 €	423 454 €	478 350 €	12,96%
FCTVA	10 816 €	15 108 €	9 900 €	10 974 €	10,85%
Participations	566 705 €	584 105 €	951 017 €	992 208 €	4,33%
Compensations TFB Locaux industriels	0 €	234 918 €	0 €	0 €	-
Compensations fiscales (hors locaux industriels)	426 701 €	245 701 €	367 652 €	350 866 €	-4,57%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	235 793 €	235 793 €	235 793 €	235 793 €	0,00%
Autres dotations	0 €	0 €	0 €	20 012 €	-
<b>Dotations</b>	<b>4 160 168 €</b>	<b>4 313 301 €</b>	<b>4 630 173 €</b>	<b>4 827 358 €</b>	<b>4,26%</b>

Les dotations de l'Etat (DGF, DSU et DNP) sont en augmentation de 10,18% depuis 2019 (2 920 153€ en 2019 à 3 217 505€ en 2023). Cette augmentation est liée essentiellement aux composantes DSU et DNP et fait suite à une baisse conséquente de plus de 800 000 € entre 2015 et 2017 dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
DGF, dotation forfaitaire	1 167 522 €	1 181 232 €	1 198 668 €	1 236 353 €	3,14%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 342 204 €	1 392 422 €	1 443 689 €	1 502 802 €	4,09%
Dotation nationale de péréquation	410 427 €	424 022 €	423 454 €	478 350 €	12,96%
<b>DGF</b>	<b>2 920 153 €</b>	<b>2 997 676 €</b>	<b>3 065 811 €</b>	<b>3 217 505 €</b>	<b>4,95%</b>

L'augmentation de 75,08% du poste des participations (566 705€ en 2020 à 992 208 € en 2023) est en partie due à la neutralisation de la contribution de Moissac aux dépenses du centre aquatique intercommunal durant sa construction. Cette neutralisation a pris fin lors de l'ouverture de la piscine en avril 2023. S'ajoute également la hausse de la participation d'organismes tels que la CAF suite à l'ouverture des nouvelles crèches et du centre ados.

La création d'une antenne France services au Sarlac a donné lieu au versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € par l'Etat en 2023, revalorisée à 40 000 € en 2024.

### Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services (ventes des repas cantine, entrées et produits boutique de l'Abbaye de Moissac, droits de stationnement, terrasses, concessions cimetière...) constituent la 3<sup>e</sup> composante essentielle des recettes réelles de fonctionnement. D'un total de 1 356 744 € en 2023, ce chapitre représente 7.31 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Produits des services (chap 70)	788 711 €	1 010 438 €	983 182 €	1 356 744 €	38,00%

Ce poste a connu une très nette baisse en 2020, due à la crise sanitaire : les confinements ont entraîné la mise à l'arrêt des services municipaux et ont entraîné une perte sèche de recettes.

En 2021, les produits des services ont retrouvé leur niveau de 2018, sans rattraper le montant encaissé en 2019 du fait de la création d'un budget annexe « Camping et Port de Moissac » au 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui encaisse les recettes de ces deux services municipaux.

En 2023, les participations ont augmenté de 283 955 € (+20.93%) suite à la création de nouveaux services (crèches et centre ados) et à la refonte du catalogue des tarifs municipaux en cohérence avec l'inflation des charges subie par la commune.

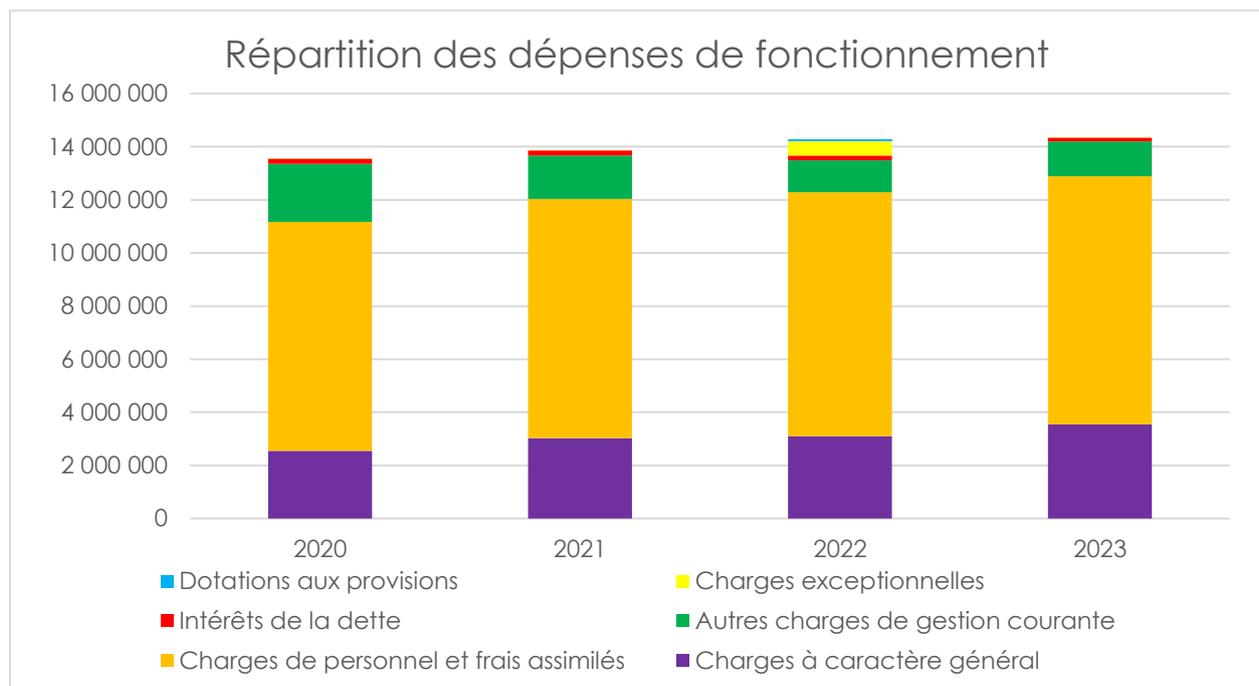
## Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) :

Le chapitre 77 concerne les recettes exceptionnelles. Le fait notable concernant ce chapitre est l'émission d'un titre de recettes d'un montant de plus de 422 000€ en 2023 auprès de l'assureur GAN. Cette émission de titre clôt un litige avec l'assureur concernant un sinistre survenu en 2008 sur l'église de Saint Amans. Le procès a été gagné en appel par la commune en 2023.

## 5. Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	2020	2021	2022	2023*	Evol. 22-23
011 - charges à caractère général	2 545 249 €	3 025 426 €	3 091 225 €	3 551 725 €	14,90%
012 - charges de personnel	8 619 268 €	9 006 198 €	9 179 694 €	9 330 608 €	1,64%
65 - autres charges de gestion courante	2 185 170 €	1 634 416 €	1 205 225 €	1 308 235 €	8,55%
66 - charges financières	201 613 €	194 338 €	172 589 €	155 573 €	-9,86%
67 - charges exceptionnelles	6 460 €	2 876 €	532 557 €	4 386 €	-99,18%
68 - dotations aux amortissements	0 €	0 €	75 421 €	0 €	-100,00%
<b>Total général</b>	<b>13 557 760 €</b>	<b>13 863 254 €</b>	<b>14 256 710 €</b>	<b>14 350 527 €</b>	<b>0,66%</b>

\* CA provisoire au 30 janvier 2024



### a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services. D'un montant total de 3 551 725 € en 2023, il représente 24.75 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour analyser l'évolution de ce chapitre depuis 2020, il convient de le mettre en corrélation avec le chapitre 65 (subventions versées) qui contient notamment la subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS chaque année. En effet, la municipalité a transféré en 2021 les services de la petite enfance du CCAS vers la mairie, occasionnant par la même le transfert des charges et des recettes afférentes au budget de la commune.

La hausse du chapitre 011 est donc en partie compensée par la baisse du chapitre 65. De ce fait, la hausse de la somme de ces deux chapitres est contenue à +2,74% depuis 2020.

Chapitre	2020	2021	2022	2023*	Evol. 20-23
011 - Charges à caractère général	2 545 249 €	3 025 426 €	3 091 225 €	3 551 725 €	39,54%
65 - Autres charges de gestion courante	2 185 170 €	1 634 416 €	1 205 225 €	1 308 235 €	-40,13%
<b>Total général</b>	<b>4 730 419 €</b>	<b>4 659 842 €</b>	<b>4 296 450 €</b>	<b>4 859 960 €</b>	<b>2,74%</b>

\* CA provisoire

La collectivité a mis de nombreuses mesures en place pour maîtriser les charges à caractère général pour contrer la hausse de l'inflation (plan d'extinction de l'éclairage public et passage de l'ensemble du parc d'éclairage public en LED, rationalisation de l'utilisation des bâtiments publics pour maîtriser les consommations de fluides, études visant à modifier les systèmes de chauffage, etc...).

### Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent 9 330 608 € en 2023, soit 65.02 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel ont augmenté du fait de l'élargissement du périmètre des services à la population :

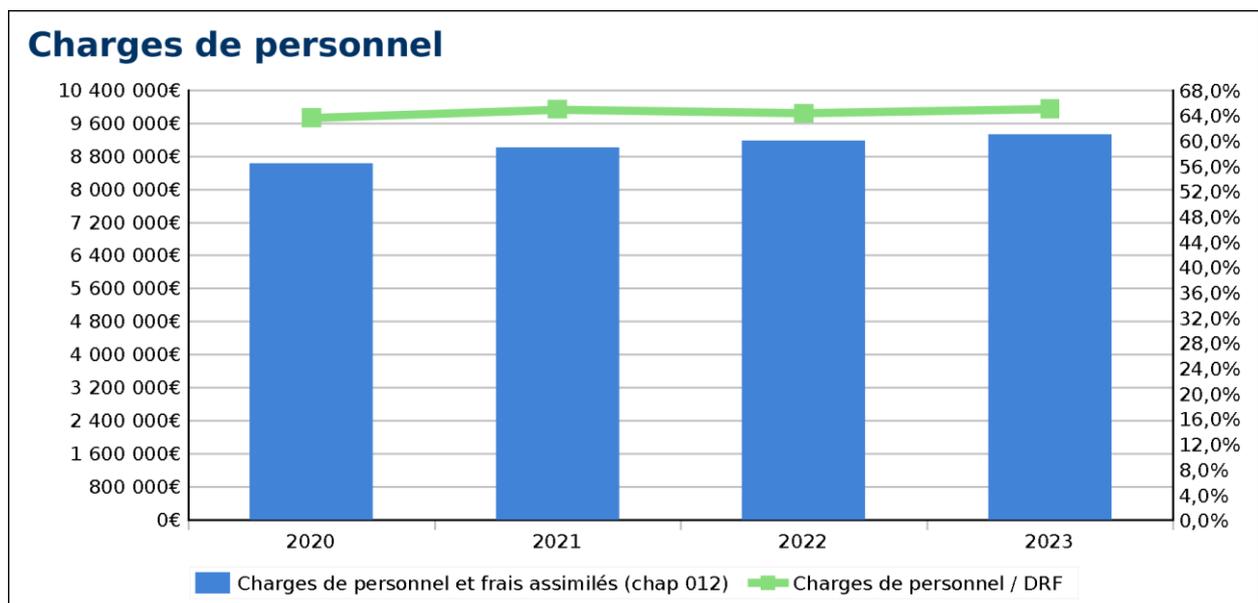
- En 2021, reprise sur le budget municipal de 20 agents précédemment rémunérés par le CCAS dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance.
- En 2023, création de deux nouvelles crèches et d'un centre ados.

L'inflation a également entraîné la revalorisation du point d'indice du traitement des agents municipaux à deux reprises, augmentant par la même la masse salariale de la commune.

21

Enfin, la collectivité a fait le choix de valoriser ses agents dans leur évolution de carrière aussi bien dans l'évolution de leurs missions que lors de leur réussite aux concours et examens.

Ces différentes mesures ont été cependant budgétairement anticipées et compensées par la rationalisation du fonctionnement de certains services afin de limiter la hausse de la masse salariale à 2,75% par an en moyenne. La hausse entre 2022 et 2023 a par ailleurs été limitée à +1.64%.



DRF (Dépenses réelles de fonctionnement)

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Autre personnel extérieur	12 165 €	18 261 €	17 333 €	9 751 €	-43,75%
Cotisations versées au F.N.A.L.	26 247 €	27 547 €	27 450 €	28 638 €	4,33%
Cotisations aux CDG et CNFPT	71 668 €	75 471 €	76 616 €	95 470 €	24,61%
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0 €	2 €	0 €	0 €	-
Rémunération principale	4 392 496 €	4 496 363 €	4 501 104 €	4 515 203 €	0,31%
NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	148 969 €	140 873 €	133 839 €	124 242 €	-7,17%
Autres indemnités	557 917 €	527 704 €	653 817 €	550 706 €	-15,77%
Rémunérations	839 681 €	1 021 827 €	1 020 796 €	1 207 422 €	18,28%
Indemnités de préavis et de licenciement	0 €	13 000 €	0 €	0 €	-
Emplois d'avenir	3 077 €	0 €	0 €	0 €	-
Autres emplois d'insertion	59 991 €	61 096 €	28 472 €	0 €	-100,00%
Rémunérations des apprentis	6 156 €	7 639 €	276 €	0 €	-100,00%
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	991 014 €	1 063 853 €	1 100 798 €	1 121 810 €	1,91%
Cotisations aux caisses de retraites	1 396 003 €	1 406 820 €	1 460 690 €	1 428 521 €	-2,20%
Cotisations pour assurance du personnel	86 163 €	58 931 €	91 045 €	101 609 €	11,60%
Cotisations sociales liées à l'apprentissage	134 €	123 €	4 €	0 €	-100,00%
Versées aux A.S.S.E.D.I.C.	8 744 €	43 543 €	42 140 €	48 272 €	14,55%
Médecine du travail, pharmacie	18 811 €	23 671 €	20 824 €	19 436 €	-6,67%
Autres charges	0 €	19 475 €	1 425 €	79 529 €	5480,99%
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>8 619 237 €</b>	<b>9 006 198 €</b>	<b>9 176 630 €</b>	<b>9 330 609 €</b>	<b>1,68%</b>
Evolution	0,56%	4,49%	1,89%	1,68%	

L'augmentation de la masse salariale en 2023 s'explique par la création de nouveaux services tels que les crèches ou le centre Ados ainsi que la structuration des services avec l'arrivée de nouveaux cadres (médiathèque, ressources humaines, festivités, parc municipal, police municipale).

### Les subventions

Les subventions versées représentent 809 651 € en 2023, soit 5.64 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Subvention d'équilibre des budgets annexes	0 €	0 €	0 €	0 €	-
Contingents et participations obligatoires	239 027 €	243 246 €	246 931 €	260 727 €	5,59%
Subventions versées	1 723 422 €	1 163 468 €	731 043 €	809 651 €	10,75%
Autres charges de gestion courante	222 721 €	227 702 €	227 251 €	237 856 €	4,67%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 185 170 €</b>	<b>1 634 416 €</b>	<b>1 205 225 €</b>	<b>1 308 235 €</b>	<b>8,55%</b>

Ce poste a diminué de 429 191 € entre 2021 et 2022, principalement du fait de la diminution de la subvention d'équilibre au CCAS suite au transfert de la compétence petite enfance. Entre 2022 et 2023, au regard des besoins réels des associations, la commune a augmenté les subventions versées de 78 608€, soit 10,75 %.

La subvention d'équilibre versée au CCAS a également évolué en fonction des besoins réels (375 000 € en 2023).

## Le remboursement des intérêts des emprunts

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Intérêts en euro	221 863 €	201 493 €	<b>179 904 €</b>	155 572 €	-13,52%

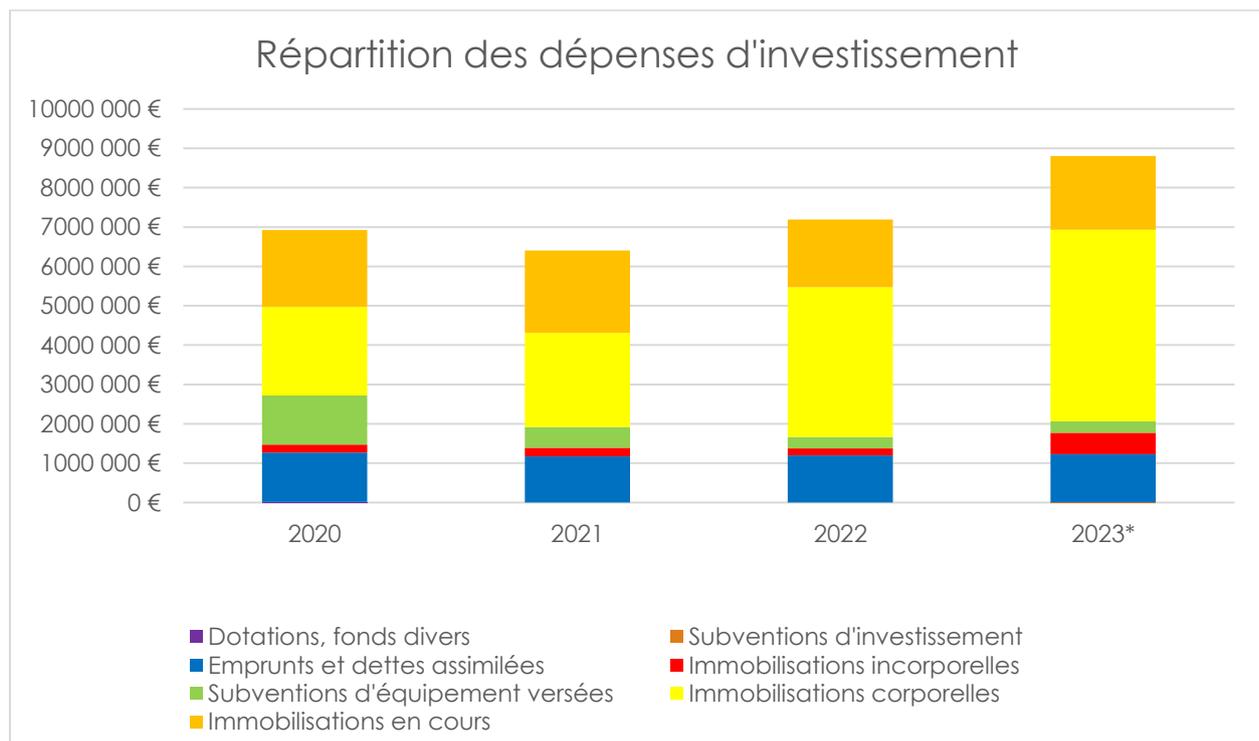
Les intérêts de la dette sont en constante diminution depuis 2020, la municipalité finissant de rembourser certaines queues de crédits (remboursement majoritairement du capital de l'emprunt) et la souscription de nouveaux crédits étant négociée pour obtenir les meilleures conditions du marché.

## 6. Les dépenses réelles d'investissement (avec RAR)

Chapitre	2020	2021	2022	2023*	Evol. 22-23
10 - Dotations	9 742 €	0 €	0 €	0 €	-
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	1 500 €	-
16 - Emprunts et dettes	1 263 423 €	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 827 €	2,36%
20 - Immobilisations incorporelles	200 151 €	220 662 €	175 962 €	547 326 €	211,05%
204 - Subventions d'équipement versées	1 244 973 €	525 102 €	289 216 €	289 914 €	0,24%
21 - Immobilisations corporelles	2 248 301 €	2 393 355 €	3 810 281 €	4 864 426 €	27,67%
23 - Immobilisations en cours	1 960 210 €	2 098 618 €	1 714 416 €	1 873 727 €	9,29%
<b>Total général</b>	<b>6 926 800 €</b>	<b>6 406 749 €</b>	<b>7 189 342 €</b>	<b>8 804 719 €</b>	22,47%

\* CA provisoire au 30 janvier 2024

L'augmentation du chapitre 20 – immobilisations incorporelles en 2023 est lié au changement des logiciels de Finances, de Ressources Humaines et du Pôle Enfance Jeunesse afin de moderniser les outils et de s'adapter aux évolutions (dématérialisation, M57, gestion du temps de travail, automatisation du P503, guichet unique).



### a. La capacité de financement des investissements (hors remboursement de la dette)

Les dépenses d'investissement constituent les dépenses qui augmentent le patrimoine de la commune. En 2023, elles s'élèvent à 5 221 801 € auxquelles s'ajoutent les Restes à Réaliser (RAR) à reporter en 2024 à hauteur de 3 859 257 € soit un total de 9 081 058 €

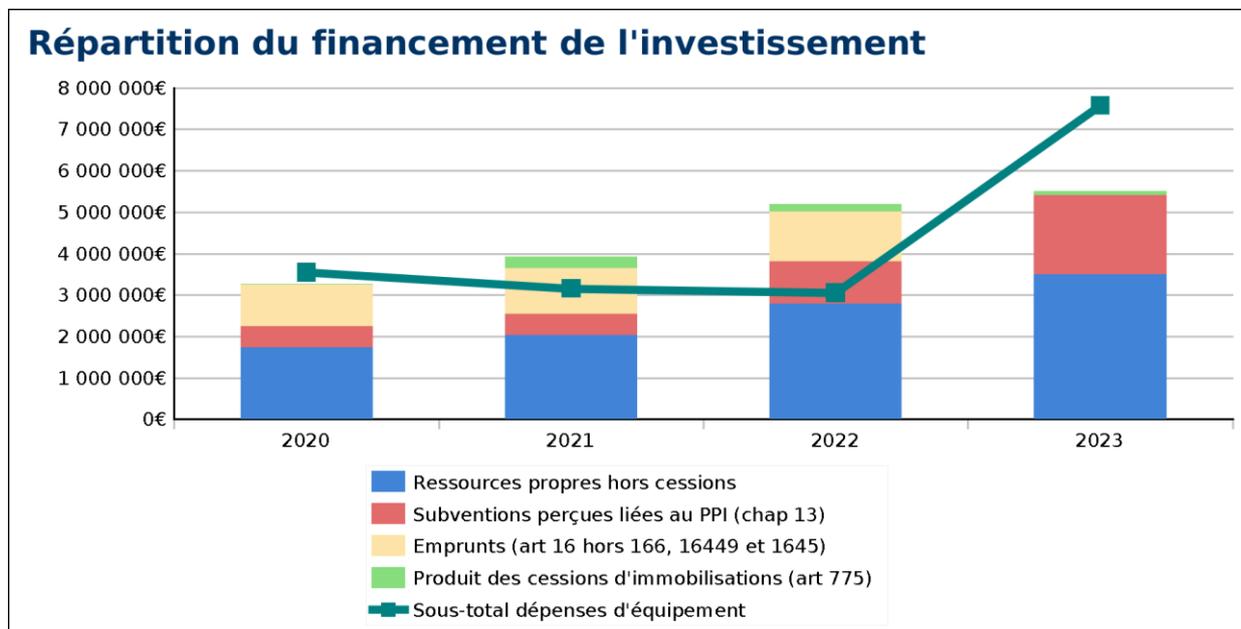
La commune a mis en place un nouveau PPI en 2021 mis à jour lors de la dernière réunion de la commission Finances, pour planifier ses investissements (cf. annexe 1)

Le financement de la section investissement, hors restes à réaliser, se répartit comme suit :

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Epargne nette (a)	970 742 €	1 280 974 €	2 087 053 €	2 881 880 €	38,08%
FCTVA (b)	373 026 €	479 549 €	372 212 €	423 968 €	13,90%
Autres recettes (c)	387 688 €	268 464 €	251 759 €	194 177 €	-22,87%
Produit de cessions (d)	9 501 €	281 600 €	170 400 €	90 000 €	-47,18%
<b>Ressources financières propres (e) = (a+b+c+d)</b>	<b>1 740 957 €</b>	<b>2 310 587 €</b>	<b>2 881 424 €</b>	<b>3 590 025 €</b>	<b>24,59%</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	522 126 €	520 466 €	1 031 634 €	1 910 028 €	85,15%
Nouveaux emprunts (art. 16 hors 166 et 16449) (g)	1 000 000 €	1 100 000 €	1 200 000 €	0 €	-100,00%
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>3 263 083 €</b>	<b>3 931 053 €</b>	<b>5 113 058 €</b>	<b>5 500 053 €</b>	<b>7,57%</b>

Les ressources financières propres (hors subventions perçues et emprunts) ont plus que doublé depuis le début du mandat pour atteindre 3 590 025 € en 2023 (+ 24.59% par rapport à 2022).

Le quadruplement des subventions liées aux investissements perçues depuis 2020 démontre la très forte capacité de la municipalité à mobiliser les différents partenaires (Union Européenne, Etat, Région, Département, Communauté des Communes, etc.) autour des projets d'investissement portés par la majorité municipale.



L'emprunt réalisé fin 2022 a été contracté pour financer les RAR 2023

En 2023, la commune n'a pas contracté d'emprunts, son besoin de financement étant couvert par ses ressources propres.

## Le remboursement de la dette

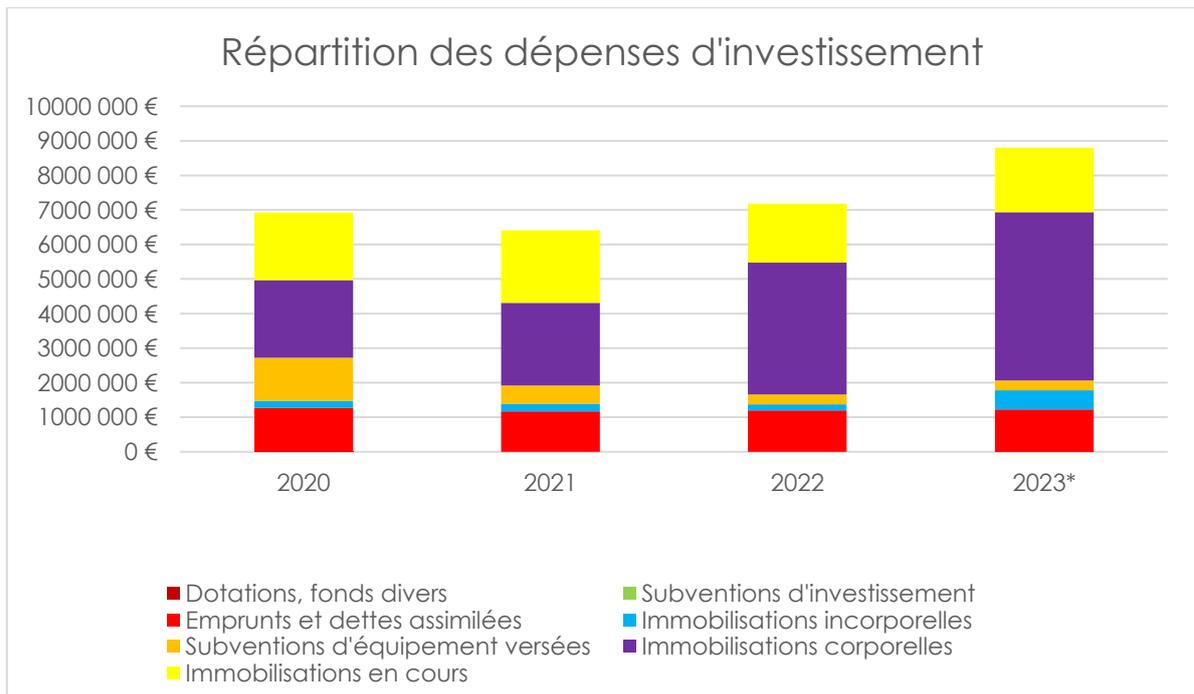
Le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 1 227 826 € en 2023. Ce montant est en légère diminution par rapport à 2020 (-2,15%). Le remboursement du capital de l'emprunt reste stable grâce à une augmentation des excédents qui permet de financer en partie les investissements sans recourir intégralement à l'emprunt.

	2020	2021	2022	2023
Capital en euro	1 254 781 €	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 826 €
Evolution n-1 (en %)	-7,80%	-6,84%	2,61%	2,36%

## 7. Les recettes d'investissement (hors RAR)

Chapitre	2020	2021	2022	2023*	Evol. 22-23
10 - Dotations (avec 1068)	3 700 972 €	2 400 034 €	824 157 €	2 355 371 €	185,79%
13 - Subventions d'investissements	1 601 493 €	1 640 530 €	1 239 416 €	2 017 863 €	62,81%
16 - Emprunts et dettes	1 000 000 €	1 100 000 €	1 200 000 €	0 €	-100,00%
27 - Autres immobilisations financières	47 990 €	47 990 €	0 €	0 €	-
<b>Total général</b>	<b>6 350 455 €</b>	<b>5 188 554 €</b>	<b>3 263 573 €</b>	<b>4 373 234 €</b>	<b>34,00%</b>

\* CA provisoire (30 janvier 2024)



	2020	2021	2022	2023
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	3 293 905 €	1 863 541 €	407 967 €	1 845 059 €

Le FCTVA est corrélé avec la facturation des travaux réalisés en N-2 :

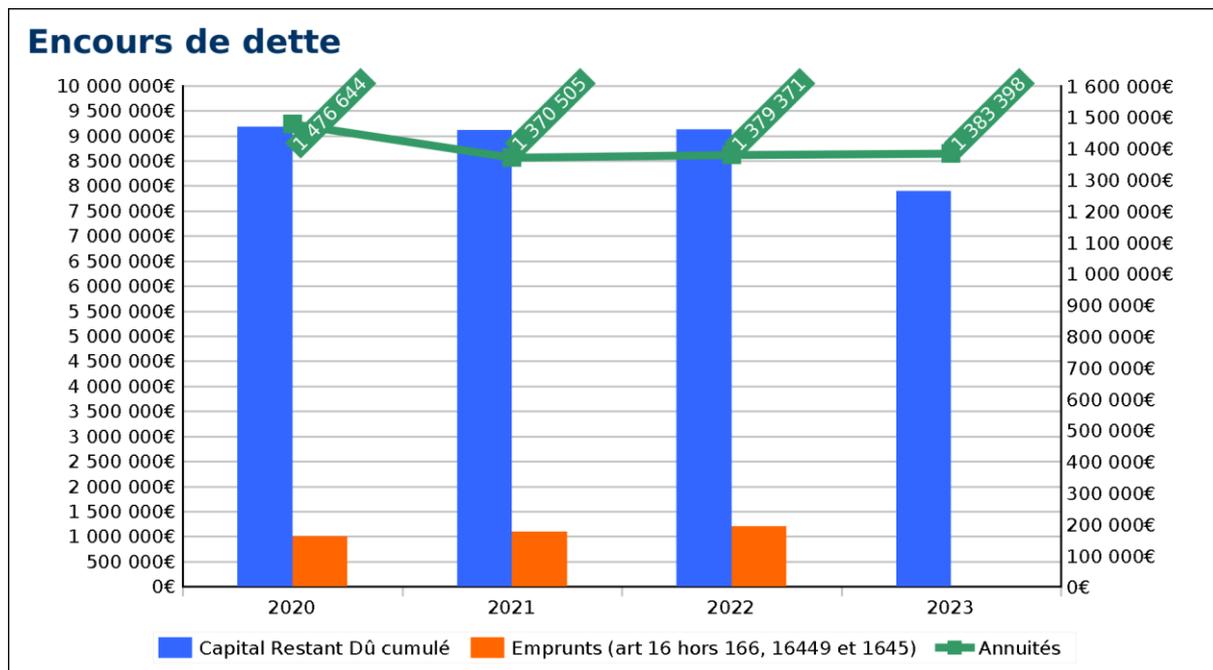
	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
FCTVA	373 026 €	479 549 €	272 212 €	423 968 €	55,75%

## V. Focus sur la dette communale

### 1. Encours de dette au 31 décembre 2023

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 7 900 971 € ; il est en constante diminution depuis 2018 compte tenu des bons résultats de la collectivité.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	9 183 558 €	-2,61%	1 000 000 €
2021	9 114 525 €	-0,75%	1 100 000 €
2022	9 127 859 €	0,15%	1 200 000 €
2023	7 900 971 €	-13,44%	0 €



Le capital restant dû est en diminution car le recours à l'emprunt n'était pas nécessaire en 2023.

A noter que l'augmentation de l'encours de la dette en 2023 est liée à l'annuité de l'emprunt contracté en toute fin d'année 2022 (RAR et anticipation de l'augmentation des taux).

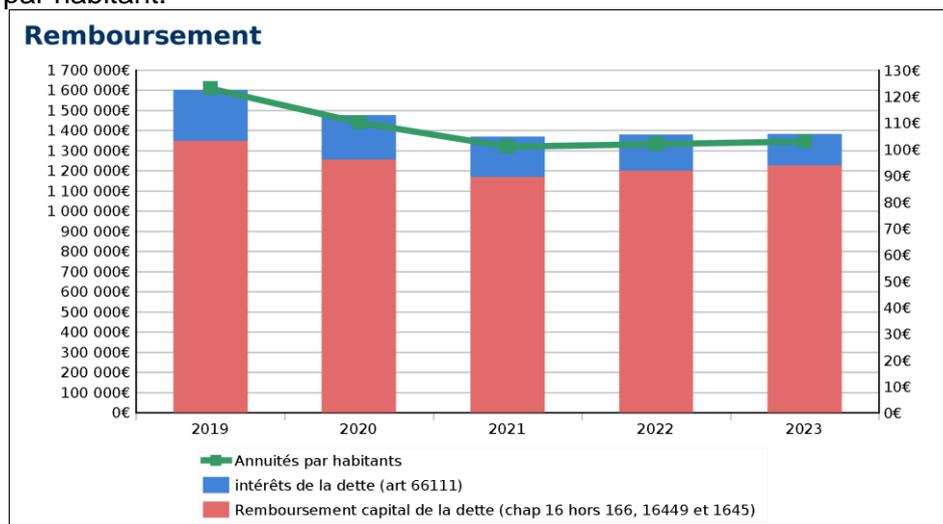
### 2. L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Annuités	1 475 644 €	1 370 505 €	1 379 371 €	1 383 398 €	0,29%
Evolution n-1 (en %)	-7,80%	-7,19%	0,65%	0,29%	
Capital	1 254 781 €	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 826 €	2,36%
Intérêts	221 863 €	201 493 €	179 904 €	155 572 €	-13,52%

L'annuité de la dette est en légère diminution depuis 2020, la commune solde ses emprunts les plus anciens.

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	Evol. 22-23
Annuités	110 €	101 €	102 €	103 €	0,98%
Capital	94 €	86 €	89 €	92 €	3,37%
Intérêts	17 €	15 €	13 €	12 €	-7,69%

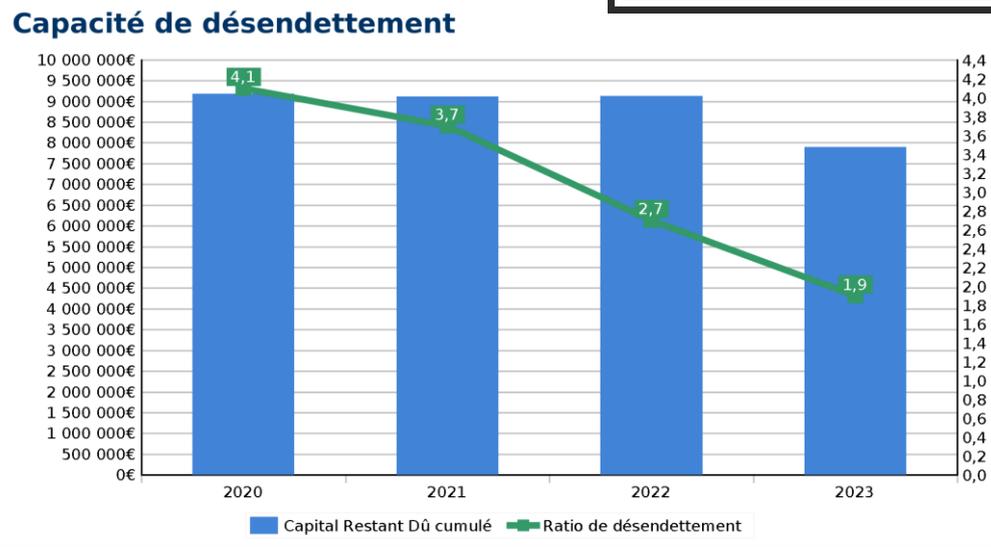
Pour information, le ratio 2022 des communes de même strate, en région Occitanie, est de 120,70 € par habitant.

### 3. Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Du fait de l'accroissement constant de la capacité d'autofinancement de la commune lié à sa bonne gestion financière, cette dernière est moins obligée de recourir à l'emprunt, ce qui entraîne automatiquement une amélioration de sa capacité de désendettement.

	2020	2021	2022	2023
Ratio	4,1 ans	3,7 ans	2,7 ans	1,9 ans



## VI. Focus sur les Ressources humaines (source : bilan social 2022)



### SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



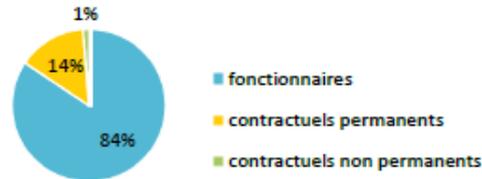
#### COMMUNE DE MOISSAC

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Tarn-et-Garonne.

#### Effectifs

##### ➔ 244 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- ➔ > 206 fonctionnaires
- ➔ > 35 contractuels permanents
- ➔ > 3 contractuels non permanents



##### ➔ Aucun contractuel permanent en CDI

##### ➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

##### ➔ Précisions emplois non permanents

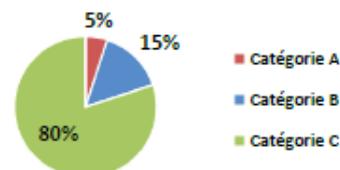
- ➔ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ➔ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ➔ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

#### Caractéristiques des agents permanents

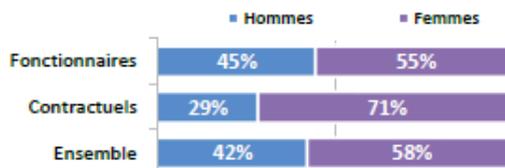
##### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	16%	29%	18%
Technique	47%	46%	46%
Culturelle	9%	11%	9%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	11%	9%	10%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	12%	6%	11%
Total	100%	100%	100%

##### ➔ Répartition des agents par catégorie



##### ➔ Répartition par genre et par statut



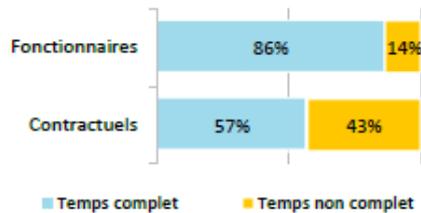
##### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	13%
Adjoints d'animation	9%
Agents de maîtrise	5%
ATSEM	5%

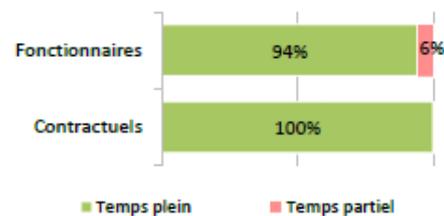
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	33%	0%
Animation	20%	50%
Médico-sociale	18%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

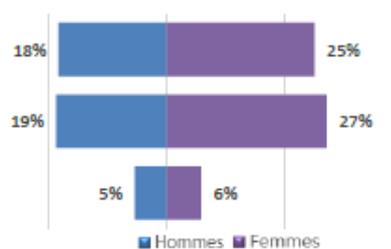
1% des hommes à temps partiel  
8% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Age moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,60	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,07	
Ensemble des permanents	46,65	
Age moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	49,17	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 254,60 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 199,88 fonctionnaires
- > 34,55 contractuels permanents
- > 20,17 contractuels non permanents

463 372 heures travaillées rémunérées en 2022

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	11,73 ETPR
Catégorie B	31,22 ETPR
Catégorie C	191,48 ETPR

## Positions particulières

> 13 agents en disponibilité

- > 3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 50 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2022, 100 arrivées d'agents permanents et 94 départs

10 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2022
235 agents	241 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	-2,8%
Contractuels	↗	52,2%
Ensemble	↗	2,6%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	69%
Mutation	10%
Départ à la retraite	9%
Démission	5%
Mise en disponibilité	3%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	88%
Recrutement direct	9%
Réintégration et retour	2%
Voie de mutation	1%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

## Évolution professionnelle

- ➔ 8 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 88% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 151 avancements d'échelon et 9 avancements de grade

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 64,39 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	14 256 710 €	Charges de personnel*	9 179 694 €	➔	Soit 64,39 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	-------------	---	---

\* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	6 203 461 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	85 398 €
Primes et indemnités versées :	799 046 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	59 930 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	78 630 €		
Supplément familial de traitement :	55 373 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

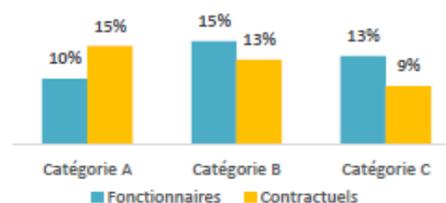
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	49 701 €	35 179 €	s	25 573 €	21 151 €
Technique	s		36 623 €		25 094 €	22 581 €
Culturelle		s	45 817 €	27 074 €	23 686 €	s
Sportive	s		s		s	
Médico-sociale	29 226 €	s	23 194 €	s	23 635 €	19 805 €
Police			s		31 904 €	
Incendie						
Animation			28 119 €		23 780 €	21 271 €
Toutes filières	33 103 €	39 847 €	34 189 €	27 147 €	25 283 €	21 832 €

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,88 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	13,28%
Contractuels sur emplois permanents	10,38%
Ensemble	12,88%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Aucune information concernant la mise en place du RIFSEEP
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 2184,28 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 181 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien contractuel)

## Absences

➔ En moyenne, 43,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 4 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,33%	1,09%	6,42%	0,91%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,99%	1,09%	10,41%	0,91%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,61%	3,38%	12,12%	1,37%

*Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 23,2 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 9 accidents du travail déclarés au total en 2022

> 3,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 17 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
12 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

➔ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

*Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.*

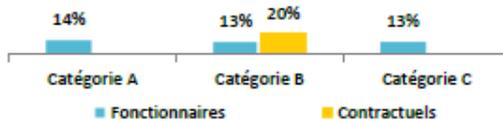
**Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent**

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

## Formation

- ➔ En 2022, 11,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



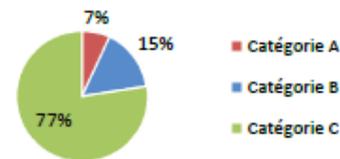
- ➔ 77 197 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	21 %

- ➔ 71 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,3 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
-------	------

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	12 758 €	5 234 €
Montant moyen par bénéficiaire	125 €	51 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

- ➔ Jours de grève

3 jours de grève recensés en 2022

- ➔ Comité Technique Territorial

2 réunions en 2022 dans la collectivité  
1 réunion du CHSCT

## VII. Les orientations budgétaires pour 2024 et au-delà

Le budget unique sera voté le jeudi 9 avril 2024. Il est donc indispensable de préciser qu'aujourd'hui, les montants des dépenses et des recettes présentées sont prévisionnels. Des arbitrages, en cours, définiront les sommes retenues.

Ces orientations budgétaires contenues dans le ROB ne prennent pas en compte les résultats définitifs de l'année 2023.

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 seront validés au plus tard le 30 juin 2024.

Les résultats seront connus d'ici le mois d'avril 2024 et intégrés au budget primitif 2024 au moment du vote de celui-ci.

### 1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

L'exercice 2023 a été perturbé par une mauvaise conjoncture économique provoquée par la crise énergétique. Les recettes recalibrées, dans cette conjoncture négative, ont permis de soutenir les bons résultats financiers de la commune tout en maintenant notre tissu commercial dynamique. Ainsi, ce fonctionnement équilibré permet de dégager l'autofinancement nécessaire aux programmes d'investissement annoncés.

Mis en place et en application début 2021, le PPI permet de déterminer les priorités pour la commune. Dans les possibilités financières et humaines, les élus de la majorité engagent leurs choix politiques dans cette programmation.

Présenté en commission, le PPI demeure la base des investissements 2023 à 2026.

Pour 2023, la commune a réalisé les investissements suivants :

- Aménagement des locaux au Centre culturel pour la création d'un centre de loisirs 12-17 ans
- Renforcement des services publics : création de la Micro-crèche « maison Achon », de la petite crèche « Bébé Bulles », aménagement des locaux au Centre culturel pour la création d'un centre de loisirs 12-17 ans et de la Maison municipale labellisée France services au Sarlac (achat et travaux)
- Voiries urbaines et rurales : rue Guilleran, rue des Abeilles... (réfection chaussée, trottoirs, signalisation, végétalisation)
- Bâtiments historiques : abbatale Saint Pierre (programme pluriannuel), toiture de l'ancien tribunal
- Entretien des bâtiments communs : écoles, stade Jo Carabignac, audit sur les logements communaux
- OPAH et renforcement du programme d'aide à la rénovation des façades en entrée de ville
- Achats de matériels pour les services techniques
- Achats de mobiliers pour les bâtiments et la voirie
- Logiciels informatiques pour la mise en place du guichet unique (affaires scolaires), nouveaux logiciels pour les finances et les RH
- Renforcement de la sécurité publique par l'étoffement du CSU
- Eclairage public : travaux de réseaux, déploiement de la LED, recherche d'économies
- Cimetières : matériel et travaux d'entretien

Ce programme d'investissement de 5 658 086 € TTC a été financé par les ressources suivantes :

- Aides et subventions (Etat, région, département) : 3 371 018 €
- Autofinancement : 787 068 €
- Emprunt : 1 500 000 € en 2022.

La réalisation du PPI jusqu'en 2026 nécessiterait un total d'emprunt de 9 700 000 € maximum. Selon ces projections, l'annuité en 2026 sera de 1 590 452 €, inférieure à 2019 (1 603 000 €).

## 2. Les orientations budgétaires pour 2024

Les orientations budgétaires pour 2024 conduisent à la présentation financière suivante :

	2020	2021	2022	2023*
<b>Recettes de fonctionnement</b>	15 792 753 €	16 594 840 €	17 713 630 €	18 550 231 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	13 557 729 €	13 863 254 €	14 256 710 €	14 340 525 €
<i>dont intérêts de la dette</i>	221 863 €	201 493 €	179 904 €	155 572 €
<b>Recettes d'investissement</b>	2 282 839 €	2 368 479 €	2 855 606 €	2 528 173 €
<i>dont emprunts souscrits</i>	1 000 000 €	1 100 000 €	1 200 000 €	0 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	4 826 750 €	4 428 707 €	4 254 509 €	8 804 718 €
<i>dont capital de la dette</i>	1 254 781 €	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 826 €
<i>dont P.P.I</i>	3 553 585 €	3 159 695 €	3 032 632 €	7 575 392 €
<i>* CA provisoire (30 janvier 2024), dans l'attente de la validation du compte administratif</i>				
	2020	2021	2022	2023*
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	15 783 252 €	16 313 240 €	17 543 230 €	18 460 231 €
Evolution n-1	-5,69%	3,36%	7,54%	5,23%
Dépenses de fonctionnement	13 557 729 €	13 863 254 €	14 256 710 €	14 350 525 €
Evolution n-1	-4,84%	2,25%	2,84%	0,66%
	2020	2021	2022	2023*
Épargne de gestion	2 447 386 €	2 651 479 €	3 466 424 €	4 265 278 €
Épargne brute	2 225 524 €	2 449 986 €	3 284 520 €	4 109 706 €
Épargne nette	970 742 €	1 280 974 €	2 087 053 €	2 881 880 €

L'analyse de l'épargne souligne l'autofinancement, dégagé.

### a. Les Recettes

L'inflation contribue à l'augmentation des recettes. Le budget permet un retour aux contribuables avec une baisse des taux du foncier bâti et du foncier non bâti.

### b. Les dépenses

Maîtrise de toutes les dépenses à poursuivre.

Vision sur l'annuité de la dette : l'emprunt, 0 en 2023, produit une diminution de celle-ci. L'objectif final est de rester sous la barre de 2019, soit 1 603 000 €.

Le PPI mis en place depuis 2020 est renforcé. L'autofinancement plus élevé favorise l'avancement d'opérations.

L'emprunt : si nécessaire, entre 1 500 000 € et 2 000 000 €. Il est étudié en fonction de l'état de la trésorerie et des taux d'emprunts.

La masse salariale : après intégration de nouveaux services se stabilise.

Les associations Moissagaises reprennent leur dynamisme. La commune les accompagne dans leurs projets. Les associations s'ouvrent auprès des jeunes (centre aéré, CLSH).

Le CCAS :

- Équilibre avec la subvention communale à 400 000 €
- Les services RH et finances sont mutualisés avec la commune.
- La recherche d'un directeur est en cours. Une ouverture des services est envisageable.

## 4. Perspectives du budget de fonctionnement

Dépendant de la conjoncture économique dont les mesures décidées par le gouvernement, les perspectives budgétaires jusqu'en 2026 sont très aléatoires.  
L'inflation ajoute une nouvelle difficulté dans l'élaboration de cette perspective budgétaire.

### a. Les recettes de fonctionnement

#### > La fiscalité directe

2022 a enregistré une réévaluation des bases fiscales modérées de + 2%.

2023 : l'inflation annoncée conduit à une plus forte réévaluation des bases calculée sur le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH).

Avec le renfort du contrôle de la base fiscale ainsi que les nouvelles constructions, et au vu de l'inflation, l'évolution 2023 a été portée à 7,1% avec une prospective de 2,5 % pour les autres années (2024 à 2026).

Le taux de fiscalité de la ville, vu les bases fiscales en hausse (nouvelle construction, intégration, régularisation), nous donne la possibilité de réduire, sur 2024, le taux de foncier.

Pour mémoire, les taux de fiscalité sont fixés ainsi :

	2020	2021	2022	2023	Evol 22-23
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	0,00%	10,27%	10,27%	10,25%	-0,19%
Taux taxe foncière sur le bâti **	30,03%	58,96%	58,96%	58,86%	-0,17%
Taux taxe foncière sur le non bâti	175,00%	175,00%	175,00%	174,70%	-0,17%
<i>** Depuis 2021, inclus la part départementale de 28,93 % dans le cadre de la réforme de la TH</i>					

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Produits des contributions directes	6 057 607	6 162 417	6 428 547	6 811 700	7 062 199	7 183 748	7 254 949

#### > Les autres taxes

La stabilité est de mise pour les années à venir :

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 438 €
Attribution de compensation *	3 025 530 €	2 973 623 €	2 974 501 €	2 719 105 €	2 719 105 €	2 719 105 €	2 719 105 €
FPIC	194 246 €	236 442 €	255 379 €	254 700 €	63 675 €	0 €	0 €
Droits de place	7 170 €	23 515 €	120 827 €	151 122 €	151 122 €	151 122 €	151 122 €
Taxe sur les pylones	12 715 €	13 005 €	13 345 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Taxe sur l'électricité	306 538 €	300 239 €	340 686 €	459 803 €	459 803 €	459 803 €	459 803 €
Taxes sur la publicité	44 321 €	51 713 €	47 096 €	67 338 €	67 338 €	67 338 €	67 338 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	280 997 €	403 609 €	431 127 €	335 683 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €

\* sous réserve des modifications des AC liées aux transferts de compétences

Tous les tarifs communaux sont étudiés et restent en dessous de l'inflation de l'année.

#### > Les dotations

Le total des dotations demeure au même niveau compte tenu du faible taux des foyers fiscaux et des deux quartiers QPV.

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
DGF, dotation forfaitaire	1 167 522 €	1 181 232 €	1 198 668 €	1 236 353 €	1 236 353 €	1 236 353 €	1 236 353 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 342 204 €	1 392 422 €	1 443 689 €	1 502 802 €	1 540 372 €	1 578 881 €	1 618 353 €
Dotation nationale de péréquation	410 427 €	424 022 €	423 454 €	478 350 €	478 350 €	478 350 €	478 350 €
FCTVA	10 816 €	15 108 €	9 900 €	10 974 €	10 974 €	10 974 €	10 974 €
Participations	566 705 €	584 105 €	951 017 €	992 208 €	1 212 208 €	1 212 208 €	1 212 208 €
Compensations fiscales	426 701 €	480 619 €	367 652 €	350 866 €	350 866 €	350 866 €	350 866 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DC RTP	235 793 €	235 793 €	235 793 €	235 793 €	235 793 €	235 793 €	235 793 €

Il est intégré dans la prospective un prévisionnel de dotations PSU de la CAF relatives à l'ouverture des deux nouvelles crèches 245.000 € par an entre 2024 et 2026.

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Participations (art. 747)	566 705 €	584 105 €	951 017 €	992 208 €	1 212 208 €	1 212 208 €	1 212 208 €

#### > L'attribution de compensation

En 2022, les charges inhérentes au service Urbanisme rattaché à la communauté des communes Terres des Confluences ont augmenté. En 2023, il en est de même. Le montant de cette attribution baissera d'environ (30 000 €) du fait de l'adhésion de la commune à ce service.

La perspective envisagée demeure opaque du fait de la difficulté de chiffrer les charges, éventuellement, nouvelles des services. Nous restons attentifs à cette évaluation qui semble très délicate.

La perspective de nouveaux services concédés n'est pas envisageable pour 2024.

38

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Attribution de compensation*	3 025 530 €	2 973 623 €	2 974 501 €	2 719 105 €	2 719 105 €	2 719 105 €	2 719 105 €

\* sous réserve des modifications des AC liées aux transferts de compétences

#### > Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires restent sous le seuil de l'inflation quant à leur hausse :

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Produits des services	788 711 €	1 010 438 €	983 183 €	1 356 743 €	1 370 310 €	1 384 014 €	1 397 854 €

Voici la prospective ainsi obtenue jusqu'en 2026, prenant comme année de base l'année 2022 :

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Atténuation de charges	160 608 €	187 969 €	141 571 €	166 160 €	166 160 €	166 160 €	166 160 €
Produits des services	788 711 €	1 010 438 €	983 183 €	1 356 743 €	1 370 310 €	1 384 014 €	1 397 854 €
Impôts et taxes	10 410 135 €	10 595 276 €	11 049 977 €	11 374 862 €	11 312 680 €	11 370 554 €	11 441 755 €
Dotations	4 160 168 €	4 313 301 €	4 630 173 €	4 827 358 €	5 064 916 €	5 103 425 €	5 142 897 €
Autres produits de gestion courante	180 893 €	202 747 €	165 435 €	257 072 €	214 272 €	214 272 €	214 272 €
Produits financiers	13 €	13 €	14 €	27 €	13 €	13 €	13 €
Produit des cessions d'immobilisations	9 501 €	281 600 €	170 400 €	90 000 €	58 000 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	30 289 €	3 496 €	49 729 €	476 236 €	0 €	0 €	0 €
Reprises sur provisions	52 435 €	0 €	523 147 €	1 773 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 792 753 €</b>	<b>16 594 840 €</b>	<b>17 713 630 €</b>	<b>18 550 231 €</b>	<b>18 186 351 €</b>	<b>18 238 437 €</b>	<b>18 362 951 €</b>

### b. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 : maîtrise des charges du personnel (64% de la dépense totale de fonctionnement) en tenant compte des nouveaux services à la population (+3%)

#### > Les charges à caractère général (chapitre 011)

Chapitre 011 : charge à caractère général à « suivre » du fait des charges en « forte hausse » des combustibles et des matières premières.

Electricité, gaz, carburant : hausse très importante, mais reste maîtrisé dans l'ensemble du chapitre (recherche d'économie).

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Charges à caractère général	2 545 249 €	3 025 426 €	3 091 225 €	3 551 724 €	3 640 517 €	3 713 327 €	3 787 594 €
Evolution N-1		18,87%	2,17%	14,90%	2,50%	2,00%	2,00%

#### > Les frais de personnel (chapitre 012)

- Le contrôle exercé sur les heures supplémentaires
- La révision des primes (NBI) à la demande de la CRC
- La surveillance des besoins en matière de remplacements pour nécessité de service
- La mise à disposition d'agents auprès des associations CRC

Mais aussi des charges supplémentaires

- L'indice – valeur du point
- Les avancements de grade, d'échelon, de titularisation
- Le recrutement de nouveaux agents (crèches, centre ados)
- Le renforcement des postes de direction

Engagent la commune à une réévaluation pour 2023 de + 1.64 % de CA 2022 à CA 2023 et une estimation de + 2% par an les années suivantes.

La réorganisation des services, la répartition des tâches, la prise en compte individuelle de chaque agent, contribue à tenir ce chapitre et cela avec l'application de l'augmentation des points d'indice.

Le service RH contribue à l'organisation du travail, avec proposition de stage, promotion, recrutement, titularisation, etc.

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Charges de personnel	8 619 238 €	9 006 198 €	9 179 694 €	9 330 608 €	10 250 000 €	10 455 000 €	10 664 100 €
Evolution N-1		4,49%	1,93%	1,64%	9,85%	2,00%	2,00%

> Les charges de gestion courante (chapitre 65)

La masse des subventions aux associations s'approche de la dépense réalisée en 2019 dans sa totalité ; seront totalisées les mêmes associations avec parfois une différence suivant l'étude des dossiers

L'équilibre budgétaire du CCAS nécessite une estimation approfondie du CA 2023. La subvention d'équilibre est alignée sur les besoins réels.

La justesse des aides octroyées pour l'équilibre des associations conduit à une vigilance commune.

Le CCAS demande plus d'attention : en retrouvant un directeur, il est envisagé d'amplifier ses compétences.

La mutualisation des services RH est financée, dégage de nouvelles possibilités quant aux heures attribuées aux agents. Ainsi, le service ne sera jamais en attente.

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Contingents et participations obligatoires	239 027 €	243 246 €	246 931 €	260 727 €	264 638 €	268 607 €	272 637 €
Evolution N-1		1,77%	1,51%	5,59%	1,50%	1,50%	1,50%
Subventions versées	1 723 422 €	1 163 468 €	731 043 €	809 651 €	817 748 €	825 925 €	834 184 €
Evolution N-1		-32,49%	-37,17%	10,75%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges de gestion courante	222 721 €	227 702 €	227 251 €	237 857 €	237 857 €	237 857 €	237 857 €
Evolution N-1		2,24%	-0,20%	4,67%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 185 170 €</b>	<b>1 634 416 €</b>	<b>1 205 225 €</b>	<b>1 308 235 €</b>	<b>1 320 242 €</b>	<b>1 332 389 €</b>	<b>1 344 678 €</b>
Evolution N-1		-25,20%	-26,26%	8,55%	0,92%	0,92%	0,92%

Prospective complète sur les dépenses de fonctionnement sur la totalité du mandat :

40

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Charges à caractère général	2 545 249 €	3 025 426 €	3 091 225 €	3 551 724 €	3 640 517 €	3 713 327 €	3 787 594 €
Evolution N-1		18,87%	2,17%	14,90%	2,50%	2,00%	2,00%
Charges de personnel	8 619 238 €	9 006 198 €	9 179 694 €	9 330 608 €	10 250 000 €	10 455 000 €	10 664 100 €
Evolution N-1		4,49%	1,93%	1,64%	9,85%	2,00%	2,00%
Contingents et participations obligatoires	239 027 €	243 246 €	246 931 €	260 727 €	264 638 €	268 607 €	272 637 €
Evolution N-1		1,77%	1,51%	5,59%	1,50%	1,50%	1,50%
Subventions versées	1 723 422 €	1 163 468 €	731 043 €	809 651 €	817 748 €	825 925 €	834 184 €
Evolution N-1		-32,49%	-37,17%	10,75%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges de gestion courante	222 721 €	227 702 €	227 251 €	237 857 €	237 857 €	237 857 €	237 857 €
Evolution N-1		2,24%	-0,20%	4,67%	0,00%	0,00%	0,00%
Intérêts de la dette	221 863 €	201 493 €	179 904 €	155 572 €	166 126 €	136 062 €	109 137 €
Evolution N-1		-9,18%	-10,71%	-13,53%	6,78%	-18,10%	-19,79%
Intérêts courus non échus	-20 250 €	-7 155 €	-7 316 €	0 €	-7 507 €	-6 911 €	-6 914 €
Evolution N-1		-64,67%	2,25%	-100,00%	#DIV/0!	-7,94%	0,04%
Charges exceptionnelles	6 460 €	2 876 €	607 978 €	4 386 €	2 160 €	2 160 €	2 160 €
Evolution N-1		-55,48%	21038,97%	-99,28%	-50,75%	0,00%	0,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 557 729 €</b>	<b>13 863 254 €</b>	<b>14 256 710 €</b>	<b>14 350 525 €</b>	<b>15 371 539 €</b>	<b>15 632 028 €</b>	<b>15 900 755 €</b>
Evolution N-1		2,25%	2,84%	0,66%	7,11%	1,69%	1,72%

## 5. Perspectives du budget d'investissement

Le PPI s'appuie sur des résultats positifs de la section de fonctionnement (environ 4,9 millions d'euros cumulés).

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité.

L'autofinancement (épargne nette) donne à la commune la capacité de financer une partie de ses investissements.

Les subventions couvrent une autre partie ; éventuellement l'emprunt complète.

### a. Les dépenses d'investissement

L'équilibre à trouver entre la sauvegarde du patrimoine, l'entretien des bâtiments et des voiries, et les nouvelles réalisations, est complexe. Cet investissement doit également prendre en compte le potentiel humain pour ces chantiers. Un remaniement de ce service sera fait pour mener à terme, rapidement, ces projets.

Les R.A.R. de 2023 seront de 3 859 256,67 € en dépenses et de 1 255 011,94 € en recettes.

Les programmes 2023 en cours de finition sont les suivants :

- Aire de loisirs du Petit Bois
- Piste d'athlétisme
- Travaux de voirie urbaine : rue Abbal, Place et rue de la Liberté.
- Travaux de sauvegarde du Cloître (programme sur 8 ans)
- Travaux sur les bâtiments communaux (neufs et entretien)

Les programmes 2024 sont les suivants :

- Voirie urbaine : rue Novak, rue des Lilas, rue du Moulin, rue Armand Viré, rue et square Marius Barbarou, rue des Prêtres.
- Voirie rurale
- Abbatale (travaux pluriannuels)
- Eglise Saint-Jacques (consolidation de la structure)
- Eglises rurales : Saint-Julien et Saint-Amans (réouverture)
- Réhabilitation de l'esplanade Montebello
- Mise en accessibilité de la place Durand de Bredon
- Entame du PPI portant sur la rénovation énergétique des écoles : Chabrié et Camille Delthil
- Chaufferie de l'école Montebello
- Rénovation de plusieurs logements communaux pour des projets locatifs

La commune lancera également plusieurs études en vue de futurs projets structurants : création d'un complexe sportif, création d'un nouveau Centre Technique Municipal, réhabilitation de l'Uvarium, restauration de l'orgue « Magen » de l'église Saint-Jacques.

Le montant et l'affectation de ces programmes sont intégrés dans le PPI et inscrits au BP 2024 suivant l'autofinancement dégagé.

### b. Les recettes d'investissement

Elles se composent comme suit :

#### > L'autofinancement.

L'autofinancement est le montant de la trésorerie disponible pour financer l'investissement de la collectivité.

Le besoin estimatif de l'autofinancement net pour 2024 est de 3 500 000 €.

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Epargne de gestion	2 447 386 €	2 651 479 €	3 466 424 €	4 265 278 €	2 922 938 €	2 742 471 €	2 571 333 €
Intérêts de la dette	221 863 €	201 493 €	179 904 €	155 572 €	166 126 €	136 062 €	109 137 €
Epargne brute	2 225 524 €	2 449 986 €	3 286 520 €	4 109 706 €	2 756 812 €	2 606 409 €	2 462 196 €
Remboursement du capital de la dette	1 254 781 €	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 826 €	1 202 957 €	1 109 559 €	1 073 208 €
Epargne nette	970 742 €	1 280 974 €	2 087 053 €	2 881 880 €	1 553 856 €	1 496 851 €	1 388 988 €

Après d'excellent résultat en 2022 et 2023, l'épargne nette se stabilise, en tenant compte des annuités des nouveaux emprunts.

#### > Le FCTVA.

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
FCTVA	373 026 €	479 549 €	372 212 €	423 968 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €

#### > Les subventions d'investissement.

Tous les programmes font l'objet de recherche de subvention auprès des partenaires financiers (Etat, région, Europe, département, DRAC...).

Pour les travaux sur la sauvegarde du patrimoine, la participation extérieure peut atteindre jusqu'à 80%, soit 20% de participation HT de la commune.

Pour les divers programmes, le total des subventions attendus est très variable : de 0 % à 50 %.

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Subventions perçues	522 126 €	520 466 €	927 697 €	1 910 028 €	1 910 028 €	1 910 028 €	1 910 028 €

#### > L'emprunt.

La capacité de désendettement est très bonne à 1,9 année. L'autofinancement permet de limiter le recours à l'emprunt. Avec un autofinancement réalisable, l'annuité d'emprunt restera au niveau de 2019, soit 1 601 569 €.

Le PPI réaliste intègre sur le mandat les emprunts suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Emprunts	0 €	1 000 000 €	1 100 000 €	1 200 000 €	0 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Annuités	1 601 569 €	1 476 644 €	1 370 505 €	1 379 371 €	1 383 398 €	1 369 083 €	1 392 784 €	1 476 672 €

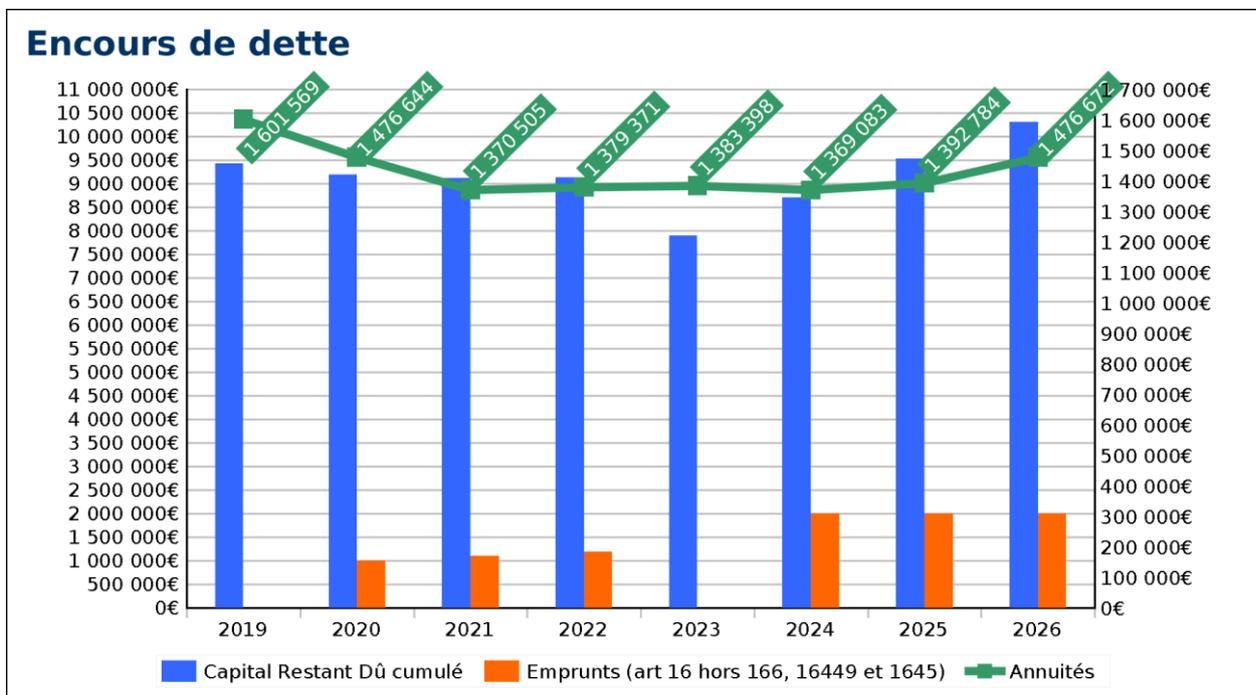
#### > Perspectives 2021-2026 des recettes d'investissement

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	970 742	1 280 974	2 087 053	2 881 880	1 553 856	1 349 687	1 094 661
FCTVA (b)	373 026	479 549	372 212	423 968	450 000	450 000	450 000
Autres recettes (c)	387 688	268 464	251 759	194 177	194 177	194 177	194 177
Produit de cessions (d)	9 501	281 600	170 400	90 000	58 000	0	0
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>1 740 957</b>	<b>2 310 587</b>	<b>2 881 425</b>	<b>3 590 025</b>	<b>2 256 033</b>	<b>1 993 864</b>	<b>1 738 838</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	522 126	520 466	1 031 634	1 910 028	1 910 028	1 910 028	1 910 028
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	1 000 000	1 100 000	1 200 000	0	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>3 263 083</b>	<b>3 931 053</b>	<b>5 113 059</b>	<b>5 500 053</b>	<b>6 166 061</b>	<b>5 903 892</b>	<b>5 648 866</b>

## 6. Perspectives d'évolution de la dette communale pour la période 2020 – 2026

L'ensemble des paramètres présentés dans cette prospective nous amène à un niveau d'endettement établi comme suit, en tenant compte d'un emprunt annuel de 2 000 000 € sur les années 2024, 2025 et 2026 :

	2019	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	10 779 365 €	9 429 729 €	9 183 558 €	9 114 525 €	9 127 859 €	7 900 971 €	8 698 014 €	9 521 292 €
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	9 429 729 €	9 183 558 €	9 114 525 €	9 127 859 €	7 900 971 €	8 698 014 €	9 521 292 €	10 311 070 €
Remboursement du capital de la dette	1 349 677 €	1 254 781 €	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 826 €	1 202 957 €	1 176 722 €	1 210 222 €
Intérêts de la dette	251 892 €	221 863 €	201 493 €	179 904 €	155 572 €	166 126 €	216 062 €	266 450 €
Annuités	1 601 569 €	1 476 644 €	1 370 505 €	1 379 371 €	1 383 398 €	1 369 083 €	1 392 784 €	1 476 672 €



Le ratio de désendettement restera en dessous des seuils d'alerte (10 ans).

	2019	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026
Ratio de désendettement	3,8 ans	4,1 ans	3,7 ans	2,8 ans	1,9 ans	3,2 ans	3,8 ans	4,5 ans

## VIII. Les budgets annexes

### 7. Le budget annexe Lotissements (Gal de merle, Fraysse, Croix de Lauzerte)

Ce budget regroupait les lotissements suivants :

- Gal de Merle dont l'ensemble des parcelles ont été vendues
- Lotissement du Fraysse II, dont il reste un seul lot à vendre (lot n°2 pour une superficie de 1648 m<sup>2</sup>)
- La zone croix de Lauzerte dont le projet est en cours de développement. L'ensemble des parcelles de ce projet de développement représente 17854 m<sup>2</sup> en vente. Il convient de préciser que sur cette zone certains îlots ont été identifiés pour accueillir les structures suivantes :
  - o Ilot n°4 : la future maison de santé
  - o Ilot n° 5,6 et 7 : un futur centre pour autistes
  - o Ilot n° 1, 2 et une partie de l'ilot n°5 : petit lotissement de maisons mitoyennes

Ce budget ne laisse apparaître aucune écriture comptable à l'exception des écritures d'ordre qui assure les équilibres entre sections. Il convient de préciser qu'il a été procédé à des reports de l'exercice N-1, à savoir :

- o Section de fonctionnement (002) : 3.600,00 € au titre des dépenses
- o Section d'investissement (001) : 551.879,61 € au titre des dépenses

Ce budget sera clôturé dès que l'ensemble des réalisations immobilières auront été réalisées.

### 8. Le budget annexe Lotissement Belle-Ile

44

Ce lotissement comprenait 23 lots à la vente.

Au 31 décembre 2023, il demeure à la vente un seul lot (lot n° 7 d'une superficie de 697 m<sup>2</sup>).

Le compte administratif 2023 fait état d'un déficit cumulé en fonctionnement de 11 099.86 € et en investissement de 53 004.14 €.

Les seules écritures constatées au CA 2023 sont des écritures d'ordre de transfert entre section qui assure des équilibres comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il convient de noter que la vente du lot restant ne saurait couvrir à elle seule le montant du déficit constaté.

La commune prendra en charge le déficit sur le BP 2024 si la vente du dernier lot se réalise.

### 9. Le budget annexe Camping du Bidounet / Port de plaisance

Equilibre de fonctionnement camping et port suivant une bonne réorganisation du personnel.

Remboursement de l'avance de la Mairie en 2024 (100 000 €).

En attente d'une étude VNF sur le port pour poursuivre ou pas les investissements.

## **IX. CONCLUSION**

La commune a su maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement ce qui a permis de redynamiser l'autofinancement. Un catalogue des tarifs équilibré et avantageux pour la population, évolutif suivant les services, a été mis en place. Les services à la population ont été renforcés, notamment à destination de jeunes et des publics fragiles (nouvelles crèches, centre ados).

La commune a également consolidé son PPI en recherchant l'équilibre entre ses différents engagements : d'une part, la sauvegarde du patrimoine, d'autre part, l'amélioration de l'offre des services à destination des Moissagais pour une meilleure qualité de vie (gymnase, ateliers municipaux, écoles). Afin de financer le PPI, la commune consolide son autofinancement et emprunte raisonnablement pour maintenir une annuité supportable et inférieure à celle de 2019.

Annexe 1 : Plan Pluriannuel d'Investissement 2024



PPI 2024

PPI 2024

Obj. Opération pluriannuelle (Code / Libellé)	Sens	Exercice	Mt Opérations/Interventions	Mt Ecart Opér/Solv Dépense	Mt Ecart Opér/Solv Recours	Mt Impact CP	Mt Impact CP	Mt Impact (Budget)	Mt Mutuelle (Buis)	Mt Opération Dépo / Réserve
240PE001 - VOIRIE RUMEALE	D	2024	0,00 €	-300 000,00 €	76 000,00 €	-33 638,82 €	-224 000,00 €	48 451,38 €	-30 138,13 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	110 528,82 €	300 000,00 €	110 528,82 €	30 138,13 €	0,00 €
240PE002 - VOIRIE URBAINNE	D	2024	0,00 €	-300 000,00 €	76 000,00 €	-493 860,14 €	-900 000,00 €	499 795,86 €	9 198,29 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	493 860,14 €	900 000,00 €	499 795,86 €	9 198,29 €	0,00 €
240PE003 - TRAVAUX COURANTS DANS ECOLES	D	2024	0,00 €	-100 000,00 €	0,00 €	-48 948,94 €	-100 000,00 €	48 074,58 €	-15 289,88 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	67 397,28 €	100 000,00 €	67 397,28 €	15 289,88 €	0,00 €
240PE004 - ACCESSIBILITE BÂTIMENTS	D	2024	0,00 €	-20 000,00 €	21 000,00 €	-1 621,02 €	-20 000,00 €	1 621,02 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	1 621,02 €	20 000,00 €	1 621,02 €	0,00 €	0,00 €
240PE005 - ASPHALTE ST PIERRE	D	2024	0,00 €	-300 000,00 €	225 250,00 €	-808 900,00 €	-300 000,00 €	39 107,88 €	6 600,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	808 900,00 €	300 000,00 €	39 107,88 €	6 600,00 €	0,00 €
240PE006 - ORPAIL-REU	D	2024	0,00 €	-311 000,00 €	45 000,00 €	-24 847,18 €	-311 000,00 €	34 847,18 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	311 000,00 €	0,00 €	24 847,18 €	311 000,00 €	34 847,18 €	0,00 €	0,00 €
240PE007 - PLUVIAL	D	2024	0,00 €	-85 000,00 €	45 000,00 €	-20 940,00 €	-85 000,00 €	20 940,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	20 940,00 €	85 000,00 €	20 940,00 €	0,00 €	0,00 €

20/03/2024 15:20

1 / 8



5, AVENUE DE LA VALLÉE, 93000 LA SEINE

PRF 2024

Que Opérations Matières / Labels	Serie	Exercice	N° Opérations/ventes	Mt Etranger Dépense	Mt Etranger Opérations Passive	Mt Report CP	Mt Prevision CP	Mt Escript (Budget)	Mt Mandats (Budget)	Mt Opératif Dispo / Hors
240P003 - MATÉRIELS DIVERS SERVICES	D	2024	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	20 540,00 €	85 000,00 €	20 540,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	-82 040,00 €	8 385,00 €	0,00 €	-83 585,00 €	-8 200,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	92 000,00 €	9 200,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	8 385,00 €	0,00 €	8 385,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P010 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	D	2024	0,00 €	-200 000,00 €	28 200,00 €	-139 881,07 €	-200 000,00 €	-139 451,97 €	6 026,00 €	0,00 €
			0,00 €	280 000,00 €	0,00 €	139 881,07 €	280 000,00 €	138 551,97 €	1 404,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	139 881,07 €	250 000,00 €	138 651,97 €	1 404,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	28 200,00 €	0,00 €	17 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	0,00 €
240P011 - SIGNALISATION - PAVEMENTS	D	2024	0,00 €	-30 000,00 €	0,00 €	-316,99 €	-30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	316,99 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	-30 000,00 €	0,00 €	316,99 €	-30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P013 - GROS MATÉRIEL ROLLANT	D	2024	0,00 €	-180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P014 - TRAVAUX RÉSEAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC	D	2024	0,00 €	-30 000,00 €	0,00 €	-82 913,77 €	-30 000,00 €	-82 893,77 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	82 913,77 €	30 000,00 €	82 893,77 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	82 913,77 €	30 000,00 €	82 893,77 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P015 - RUE STE CATHERINE / PLACE ET RUE STE CATHERI	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	484 784,39 €	0,00 €	485 702,99 €	118 657,89 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	484 784,39 €	0,00 €	485 702,99 €	118 657,89 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	57 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	57 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P016 - MATÉRIELS TECHNIQUES	D	2024	0,00 €	-60 000,00 €	11 000,00 €	-18 200,50 €	-60 000,00 €	-18 200,50 €	-18 979,00 €	15 480,00 €
			0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	18 200,50 €	60 000,00 €	18 200,50 €	18 979,00 €	-15 480,00 €
	R	2024	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	18 200,50 €	60 000,00 €	18 200,50 €	18 979,00 €	-15 480,00 €
			0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P017 - PROJET GAMBETTA	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P024 -	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ZARZARZAR 15:20

2 / 8



LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS

FPI 2024

Op. Opérations pluriannuelles (Coef / Libellé)	see	Exercice	Mt Opérations/Année	Mt Echelon Opérations	Mt Report CP	Mt Prévision CP	Mt Engage (Budget)	Mt Mandats (Budget)	Mt Opérations/Année
240PE019 - MOBILITÉS BATELIERS	D	2024	0,00 €	-39 500,00 €	0,00 €	-39 500,00 €	-39 500,00 €	-39 500,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	39 500,00 €	0,00 €	39 500,00 €	39 500,00 €	39 500,00 €	0,00 €
240PE020 - EGISE SAINT-JACQUES	D	2024	0,00 €	-240 000,00 €	0,00 €	-240 000,00 €	-240 000,00 €	-240 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €
240PE021 - TRAVAUX BÂTIMENTS HISTORIQUES	D	2024	0,00 €	-50 000,00 €	0,00 €	-50 000,00 €	-50 000,00 €	-50 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
240PE022 - MOBILITÉ VIGNONNE	D	2024	0,00 €	-101 000,00 €	0,00 €	-101 000,00 €	-101 000,00 €	-101 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	101 000,00 €	0,00 €	101 000,00 €	101 000,00 €	101 000,00 €	0,00 €
240PE023 - AMÉNAGEMENT URSAIN MONTEBELLO	D	2024	0,00 €	-1 200 000,00 €	0,00 €	-1 200 000,00 €	-1 200 000,00 €	-1 200 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €
240PE024 - AMÉNAGEMENT PARC "PETIT BOIS"	D	2024	0,00 €	-220 000,00 €	0,00 €	-220 000,00 €	-220 000,00 €	-220 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	220 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	0,00 €
240PE025 - INFORMATIONNELLE LOGICIELS	D	2024	0,00 €	-65 000,00 €	0,00 €	-65 000,00 €	-65 000,00 €	-65 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €
240PE026 - AMÉNAGEMENT NAIRIE	D	2024	0,00 €	-22 833,48 €	0,00 €	-22 833,48 €	-22 833,48 €	-22 833,48 €	0,00 €
		2024	0,00 €	22 833,48 €	0,00 €	22 833,48 €	22 833,48 €	22 833,48 €	0,00 €
240PE027 - SCENARIOS INCENDIE	D	2024	0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €	-20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

20/03/2024 15:20



AVANCE ET/OU VOUCHER BILAN

Page 12/24

Comptes planifiés (Code / Libellé)	Sens	Exercice	MT Ondulation/Donation	MT Econ. Opérat. Dépense	MT Econ. Opérat. Recette	MT Report CP	MT Report CR	MT Report (Baucl)	MT Report (Baucl)	MT Report (Baucl)	MT Report (Baucl)
240PE03 - EQUIPAGE STADE ET PISTE ATHLETISME	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-108 264,00 €	0,00 €	-108 264,00 €	0,00 €	-108 264,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 264,00 €	0,00 €	108 264,00 €	0,00 €	108 264,00 €	0,00 €
240PE03 - SPORT (PISTE ATHLETISME)	D	2024	0,00 €	-27 000,00 €	823 000,00 €	-1 030 566,73 €	-27 000,00 €	-1 030 566,73 €	0,00 €	-1 030 566,73 €	0,00 €
		2024	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	1 328 921,01 €	27 000,00 €	1 328 921,01 €	0,00 €	1 328 921,01 €	0,00 €
240PE03 - TRAVAUX BATIMENTS COURANTS	D	2024	0,00 €	0,00 €	623 000,00 €	288 354,28 €	0,00 €	288 354,28 €	0,00 €	288 354,28 €	0,00 €
		2024	0,00 €	-216 500,00 €	0,00 €	-14 540,16 €	-216 500,00 €	-14 540,16 €	0,00 €	-216 500,00 €	0,00 €
240PE01 - ETUDES DIVERSES HORS PROJETS	D	2024	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	253,36 €	0,00 €	253,36 €	0,00 €	253,36 €	0,00 €
		2024	0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-253,36 €	0,00 €	-253,36 €	0,00 €	-253,36 €	0,00 €
240PE02 - ACQUISITION/REBOULATIONS	D	2024	0,00 €	430 000,00 €	0,00 €	0,00 €	430 000,00 €	1 592,09 €	1 592,09 €	0,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	-430 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-430 000,00 €	-1 592,09 €	-1 592,09 €	0,00 €	0,00 €
240PE03 - CINETIERES	D	2024	0,00 €	77 000,00 €	0,00 €	10 882,00 €	77 000,00 €	10 882,00 €	0,00 €	10 882,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	-77 000,00 €	0,00 €	-10 882,00 €	-77 000,00 €	-10 882,00 €	0,00 €	-77 000,00 €	0,00 €
240PE03 - ECOLE CHARGIE	D	2024	0,00 €	-889 897,00 €	0,00 €	0,00 €	-889 897,00 €	210 103,00 €	0,00 €	-889 897,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €
240PE03 - ECOLE SARLAC	D	2024	0,00 €	889 800,00 €	0,00 €	0,00 €	889 800,00 €	0,00 €	0,00 €	889 800,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	-889 800,00 €	0,00 €	0,00 €	-889 800,00 €	0,00 €	0,00 €	-889 800,00 €	0,00 €
240PE03 - ECOLE MONTEBELLO	D	2024	0,00 €	492 400,00 €	0,00 €	0,00 €	492 400,00 €	0,00 €	0,00 €	492 400,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	-492 400,00 €	0,00 €	0,00 €	-492 400,00 €	0,00 €	0,00 €	-492 400,00 €	0,00 €
240PE03 - ECOLE CAHILLE DELTILL	D	2024	0,00 €	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	550 000,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	-550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-550 000,00 €	0,00 €
240PE03 - ECOLE MANTVALY	D	2024	0,00 €	-272 977,00 €	0,00 €	0,00 €	-272 977,00 €	0,00 €	0,00 €	-272 977,00 €	0,00 €
		2024	0,00 €	272 977,00 €	0,00 €	0,00 €	272 977,00 €	0,00 €	0,00 €	272 977,00 €	0,00 €

20240307 15:20

4 / 8



UNIVERSITÉ DES VALAIS SUDIS

PR 2024

Org. Destinataire (Lettre)	Sans	Exercice	Mt Opérations/Interventions	Mt Erreur Opérat/iv	Mt Erreur Opérat/iv Recours	Mt Report CP	Mt Proposé CP	Né Engagé (Budget)	Mt Mandaté (Budget)	Mt Opérat/iv Député / Recours
240P000 - ECOLE LOUIS GARDES	D		272 577,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272 577,00 €
	2024		272 577,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272 577,00 €
240P001 - ECOLE LOUIS GARDES	D		282 794,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	282 794,00 €
	2024		282 794,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	282 794,00 €
240P001 - ECOLE NIKHAI BOLLISSET	D		198 030,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	198 030,00 €
	2024		198 030,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	198 030,00 €
240P002 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	D		-1 500 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-23 400,51 €	-20 000,00 €	-23 400,51 €	0,00 €	-1 523 400,51 €
	2024		-1 500 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-23 400,51 €	-20 000,00 €	-23 400,51 €	0,00 €	-1 523 400,51 €
240P003 - CREATION D'UN COMPLEXE SPORTIF	D		-2 500 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-19 800,00 €	-20 000,00 €	-19 800,00 €	0,00 €	-2 519 800,00 €
	2024		-2 500 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-19 800,00 €	-20 000,00 €	-19 800,00 €	0,00 €	-2 519 800,00 €
240P004 - AMENAGEMENT PAYSAGER	R		3 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €
	2024		3 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €
240P004 - AMENAGEMENT PAYSAGER	D		-120 000,00 €	-15 000,00 €	0,00 €	-116 091,29 €	-13 000,00 €	-118 479,78 €	0,00 €	-120 000,00 €
	2024		-120 000,00 €	-15 000,00 €	0,00 €	-116 091,29 €	-13 000,00 €	-118 479,78 €	0,00 €	-120 000,00 €
240P004 - AMENAGEMENT PAYSAGER	R		120 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	1 410,72 €	15 000,00 €	1 410,72 €	0,00 €	120 000,00 €
	2024		120 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	1 410,72 €	15 000,00 €	1 410,72 €	0,00 €	120 000,00 €
240P005 - REHABILITATION DES LOGEMENTS VACANTS	D		-850 000,00 €	-80 000,00 €	0,00 €	117 462,00 €	-80 000,00 €	117 462,00 €	0,00 €	-800 000,00 €
	2024		-850 000,00 €	-80 000,00 €	0,00 €	117 462,00 €	-80 000,00 €	117 462,00 €	0,00 €	-800 000,00 €
240P005 - REHABILITATION DES LOGEMENTS VACANTS	D		850 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	850 000,00 €
	2024		850 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	850 000,00 €
240P006 - TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	D		-360 000,00 €	-120 000,00 €	0,00 €	-62 593,58 €	-120 000,00 €	-62 593,58 €	-10 591,23 €	-389 000,00 €
	2024		-360 000,00 €	-120 000,00 €	0,00 €	-62 593,58 €	-120 000,00 €	-62 593,58 €	-10 591,23 €	-389 000,00 €
240P007 - EGLISE SAINT AMANS	D		-337 500,00 €	-450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-487 500,00 €
	2024		-337 500,00 €	-450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-487 500,00 €
240P008 - EGLISE SAUNTE LIVRADE	R		112 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 500,00 €
	2024		112 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 500,00 €

20/03/2024 15:20

5 / 8



EXTRAIT DU ROLL DES IMPÔTS

Geo. Opérations Préfecture / Commune	Sens	Exercice	Mt Opérations/Éléments	Mt Echange Cantonal Dépense	Mt Echange Cantonal Revenu	Mt Report CP	Mt Préreport CP	Mt Engage (Budget)	Mt Montant (Budget)	Mt Opérations Dépense
240PE009 - AMENAGEMENT BOULEVARD LYNAHL	D	2024	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	D	2024	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
240PE009 - AMENAGEMENT BOULEVARD LYNAHL	D	2024	-389 000,00 €	-30 000,00 €	4 820,00 €	0,00 €	-30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-399 000,00 €
	D	2024	430 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	430 000,00 €
240PE009 - PREVENTION SECURISATION	R	2024	430 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	430 000,00 €
	R	2024	71 000,00 €	0,00 €	4 820,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 000,00 €
240PE009 - PREVENTION SECURISATION	D	2024	-6 800,00 €	-6 800,00 €	0,00 €	-6 787,70 €	-6 800,00 €	-6 787,70 €	0,00 €	-6 800,00 €
	D	2024	6 800,00 €	6 800,00 €	0,00 €	6 787,70 €	6 800,00 €	6 787,70 €	0,00 €	6 800,00 €
240PE009 - AMENAGEMENT VOIE COLLEGE / LYCEE	D	2024	6 800,00 €	6 800,00 €	0,00 €	6 787,70 €	6 800,00 €	6 787,70 €	0,00 €	6 800,00 €
	D	2024	-292 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 920,00 €	0,00 €	0,00 €	-292 000,00 €
240PE009 - AMENAGEMENT VOIE COLLEGE / LYCEE	D	2024	520 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	520 000,00 €
	D	2024	520 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	520 000,00 €
240PE009 - AMENAGEMENT PLACE DURAND DE BREBON	R	2024	208 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	208 000,00 €
	R	2024	208 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	208 000,00 €
240PE009 - AMENAGEMENT PLACE DURAND DE BREBON	D	2024	-371 000,00 €	-445 000,00 €	74 000,00 €	0,00 €	-445 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-371 000,00 €
	D	2024	445 000,00 €	445 000,00 €	0,00 €	0,00 €	445 000,00 €	0,00 €	0,00 €	445 000,00 €
240PE009 - AMENAGEMENT PLACE DURAND DE BREBON	R	2024	445 000,00 €	445 000,00 €	0,00 €	0,00 €	445 000,00 €	0,00 €	0,00 €	445 000,00 €
	R	2024	74 000,00 €	0,00 €	74 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 000,00 €
240PE009 - CAMPING	D	2024	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
	D	2024	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
240PE009 - CAMPING	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240PE009 - CRECHE ACHON	D	2024	0,00 €	-10 080,00 €	0,00 €	0,00 €	-10 080,00 €	10 080,00 €	10 080,00 €	0,00 €
	D	2024	0,00 €	10 080,00 €	0,00 €	0,00 €	10 080,00 €	10 080,00 €	10 080,00 €	0,00 €
240PE009 - CRECHE ACHON	R	2024	0,00 €	10 080,00 €	0,00 €	0,00 €	10 080,00 €	10 080,00 €	10 080,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240PE009 - CRECHE BILLET DE BEBE	D	2024	0,00 €	-3 880,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 880,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €	0,00 €
	D	2024	0,00 €	3 880,00 €	0,00 €	0,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €	0,00 €
240PE009 - CRECHE BILLET DE BEBE	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240PE009 - CRECHE LES GRUYILLONS	D	2024	-17 100,00 €	-22 100,00 €	5 000,00 €	0,00 €	-22 100,00 €	0,00 €	0,00 €	-17 100,00 €
	D	2024	22 100,00 €	22 100,00 €	0,00 €	0,00 €	22 100,00 €	0,00 €	0,00 €	22 100,00 €
240PE009 - CRECHE LES GRUYILLONS	R	2024	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	R	2024	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €

20/10/2024 15:20



NUMEROUS DES BUDGETS 2024

991 2024

Opérations Financières (Code / Libellé)	Sens	Exercice	At Opérations/Financières	Mt Erreur Opérat- Dépense	Mt Erreur Opérat- Recette	Mt Report CP	Mt Préposé CP	Mt Erreur (Bdd)	Mt Manuif (Bdd)	Mt Compteur Divers / autres
240P004 - ECRISE SAINT AVIT	D	2024	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	D		0,00 €	0,00 €	0,00 €	-8 832,00 €	0,00 €	-8 832,00 €	0,00 €	0,00 €
	D		0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 832,00 €	0,00 €	8 832,00 €	0,00 €	0,00 €
	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 832,00 €	0,00 €	6 832,00 €	0,00 €	0,00 €
240P005 - ECRISE SAINT ALIEN	D	2024	-20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-1 591,20 €	20 000,00 €	-1 591,20 €	0,00 €	-20 000,00 €
	D		20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	1 591,20 €	20 000,00 €	1 591,20 €	0,00 €	20 000,00 €
	D	2024	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	1 591,20 €	20 000,00 €	1 591,20 €	0,00 €	20 000,00 €
240P006 - ECRISE MONTESCOT	D	2024	-20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-20 000,00 €
	D		20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	D	2024	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
240P008 - HALL DE PARIS	D	2024	-120 000,00 €	-40 000,00 €	0,00 €	-38 694,98 €	-40 000,00 €	-38 694,98 €	-19 792,80 €	-120 000,00 €
	D		120 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	38 694,98 €	40 000,00 €	38 694,98 €	19 792,80 €	120 000,00 €
	D	2024	120 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	38 694,98 €	40 000,00 €	38 694,98 €	19 792,80 €	120 000,00 €
240P004 - JARDINS PARTAGES CHERIN DE RHOCE	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-330,20 €	0,00 €	-330,20 €	0,00 €	0,00 €
	D		0,00 €	0,00 €	0,00 €	330,20 €	0,00 €	330,20 €	0,00 €	0,00 €
	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	330,20 €	0,00 €	330,20 €	0,00 €	0,00 €
240P006 - MAISON MUNICIPALE	D	2024	0,00 €	-25 000,00 €	0,00 €	82 991,35 €	-25 000,00 €	83 471,33 €	0,00 €	0,00 €
	D		0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	1 538,07 €	25 000,00 €	1 078,07 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	1 538,07 €	25 000,00 €	1 078,07 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 550,00 €	0,00 €	84 550,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 550,00 €	0,00 €	84 550,00 €	0,00 €	0,00 €
240P007 - MISE AUX NORMES ALARME INCENDIE (RSI)	D	2024	-30 000,00 €	-28 000,00 €	0,00 €	-2 240,00 €	25 000,00 €	-2 240,00 €	0,00 €	-30 000,00 €
	D		30 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €	2 240,00 €	25 000,00 €	2 240,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	D	2024	30 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €	2 240,00 €	25 000,00 €	2 240,00 €	0,00 €	30 000,00 €
240P008 - POISSON	D	2024	0,00 €	-20 100,00 €	0,00 €	-87 238,88 €	-20 100,00 €	-87 238,88 €	-27 304,02 €	3 810,28 €
	D		0,00 €	20 100,00 €	0,00 €	87 238,88 €	20 100,00 €	87 238,88 €	27 304,02 €	-3 810,28 €
	D	2024	0,00 €	20 100,00 €	0,00 €	87 238,88 €	20 100,00 €	87 238,88 €	27 304,02 €	-3 810,28 €
240P007 - SECURISATION GROUPE SCOLAIRE	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 805,00 €	0,00 €	20 877,00 €	0,00 €	0,00 €
	D		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 960,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 960,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 805,00 €	0,00 €	22 805,00 €	0,00 €	0,00 €
	R	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 805,00 €	0,00 €	22 805,00 €	0,00 €	0,00 €
240P007 - TERPETTE JUIN 2023	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-39 445,71 €	0,00 €	-39 445,71 €	0,00 €	0,00 €
	D		0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 445,71 €	0,00 €	39 445,71 €	0,00 €	0,00 €
	D	2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 445,71 €	0,00 €	39 445,71 €	0,00 €	0,00 €

240020204 10,30

7 / 8



L'ÉCRAN QR CODE PERMET DE CONSULTER LE DOCUMENT ORIGINAL

PPN 2024

Opérations Pluriannuelles (Code / Ligne)	Sens	Exercice	Opérations Cumulées	Mt Dépense	Mt Crédit	Mt Écart	Mt Report CP	Mt Report CR	Mt Projet CP	Mt Projet CR	Mt Engage (Budu)	Mt Mandat (Budu)	Mt Opération (Budu)	Mt Opération (Dép)
240P002 - TRAVAUX ACCESSIBILITE TROTTOIRS				-540 000,00 €										
D		2024		340 000,00 €	89 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	80 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €	340 000,00 €
R		2024		240 000,00 €	89 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	80 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €
		2024		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
		2024		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
240P003 - RESTAURATION DELIVRES				0,00 €	-20 000,00 €									
D		2024		0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	22 012,29 €	22 012,29 €	20 000,00 €	22 012,29 €	22 012,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R		2024		0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	22 012,29 €	22 012,29 €	20 000,00 €	22 012,29 €	22 012,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	3 737,50 €	1 750,00 €	1 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	3 737,50 €	1 750,00 €	1 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P004 - VEHICULES				0,00 €	-70 000,00 €									
D		2024		0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	88 449,84 €	88 449,84 €	70 000,00 €	88 449,84 €	88 449,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R		2024		0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	88 449,84 €	88 449,84 €	70 000,00 €	88 449,84 €	88 449,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
240P005 - OTT OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL				-80 000,00 €	50 000,00 €									
D		2024		80 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R		2024		50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
240P006 - CREATION PARKING GARAGE CHAUMERON				-270 000,00 €	20 000,00 €									
D		2024		270 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €
R		2024		270 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €
240P007 - LIVRAIRIE RENOVATION				-1 500 000,00 €	80 000,00 €									
D		2024		1 500 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
R		2024		1 500 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
240P008 - COURBENTIERES PHOTOVOLTAIQUES				-112 000,00 €	70 000,00 €									
D		2024		112 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 000,00 €
R		2024		112 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 000,00 €
TOTAL DES MONTANTS				-17 159 588,00 €	-10 057 380,00 €				1 322 381,87 €	-3 078 873,58 €	-9 637 874,58 €	-2 754 943,68 €	-433 244,74 €	-17 154 607,74 €

20/02/2024 15:20

8 / 8